



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

REP 12/FL

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-cinquième session*

*Rome (Italie), 2-7 juillet 2012*

## RAPPORT DE LA QUARANTIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ottawa (Canada)  
15 – 18 mai 2012

**Note:** La lettre circulaire CL 2012/15-FL est incluse dans le présent rapport.



CX 5/15

CL 2012/15-FL  
Mai 2012

- AUX:** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Distribution du rapport de la quarantième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments (REP12/FL)

**QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION:**

**Projet de directives à l'étape 8 de la procédure**

1. Projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant une nouvelle définition des "valeurs nutritionnelles de référence" (par. 46, Annexe IV).
2. Projet d'amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999): utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits (par. 71 et Annexe VI)

**Projet de directives aux étapes 5/8 de la procédure**

3. Avant-projet de révision des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997) concernant une nouvelle définition des "allégations de non-adjonction", conditions relatives aux allégations de « exempt de sel », amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres (par. 39, Annexe II).
4. Avant-projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire (par. 67, Annexe V).
5. Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* portant sur l'inclusion de nouvelles substances (par. 76 et 80 et Annexe VII).

**Projet de directives à l'étape 5 de la procédure**

6. Avant-projet de révision des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997) concernant la non-adjonction de sels de sodium (par. 39, Annexe III).

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant formuler des observations sur les points susmentionnés peuvent le faire en écrivant, conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, à l'adresse suivante, [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), **avant le 15 juin 2012.**

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les débats et les conclusions de la quarantième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires peuvent se résumer comme suit:

### **Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa trente-cinquième session:**

Le Comité:

a avancé à l'étape 8:

- le Projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant une nouvelle définition des "valeurs nutritionnelles de référence" (par. 46, Annexe IV);
- le Projet d'amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999): utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits (par. 71 et Annexe VI);

a avancé aux étapes 5/8:

- l'Avant-projet de révision des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997) concernant une nouvelle définition des "allégations de non-adjonction", conditions relatives aux allégations de "exempt de sel", amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres (par. 39, Annexe II);
- l'Avant-projet de révision des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985) concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire (par. 67, Annexe V);
- l'Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* portant sur l'inclusion de nouvelles substances (par. 76 et 80 et Annexe VII).

a avancé à l'étape 5:

- l'Avant-projet de révision des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997) concernant la non-adjonction de sels de sodium (par. 39, Annexe III).

### **Autres questions intéressant la Commission:**

Le Comité:

- a renvoyé les *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* (CAC/GL 32-1999): aquaculture biologique à l'étape 2 en vue de sa reformulation par un groupe de travail électronique et diffusion pour observations à l'étape 3, pour examen de la part d'un groupe de travail physique et examen à l'étape 4 à la prochaine session (par. 86);
- est convenu de retirer la question des noms communs normalisés modifiés de son ordre du jour (par. 101).

### **Questions intéressant d'autres comités du Codex**

Le Comité est convenu de demander au *Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime* (CCNFSDU):

- de lui faire savoir s'il estimait que la condition du 10 pour cent de la VNR dans les allégations comparatives de micronutriments (Section 6.3 des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*) correspondait toujours à l'orientation actuelle fondée sur des données probantes sur les micronutriments, en particulier à la lumière des travaux entrepris sur la VNR (par. 27);
- de lui faire savoir s'il estimait qu'il fallait établir des conditions à appliquer à l'allégation « exempt » d'acides gras-trans (AGT) et, si la réponse était affirmative, comment les allégations devaient-elles être exprimées: par 100ml, par 100g ou par portion (par. 34 et 35);
- d'envisager de demander au CCMAS de revoir les questions liées aux méthodes d'analyse appliquées aux acides gras-trans dans les aliments (par. 36).

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Paragraphe</u> s |
|--|---------------------|
| Introduction .....   | 1-2                 |
| Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour).....  | 3                   |
| Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour) .....  | 4                   |
| Examen des dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex<br>(Point 3 de l'ordre du jour) .....   | 5-6                 |
| Mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique<br>et la santé (Point 4 de l'ordre du jour)   |                     |
| Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition<br/>et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) (Point 4a de l'ordre du jour) .....                         | 7-39                |
| Projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence pour inclusion dans les Directives<br>sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) (Point 4b de l'ordre du jour).....                 | 40-46               |
| Conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire (Point 4c de l'ordre du jour) .....   | 47-67               |
| <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation<br/>des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999) (Point 5 de l'ordre du jour) |                     |
| Utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits (Point 5a de l'ordre du jour) .....   | 69-71               |
| Autres utilisations de l'éthylène (Point 5b de l'ordre du jour) .....  | 72-76               |
| Ajout du spinosad, de l'octanoate de cuivre et du bicarbonate de potassium<br>(Point 5c de l'ordre du jour) .....  | 77-80               |
| Aquaculture biologique (Point 5d de l'ordre du jour) .....   | 81-86               |
| Processus structuré et modèle (Point 5e de l'ordre du jour) .....  | 87-92               |
| Modification des noms communs normalisés (Point 6 de l'ordre du jour).....   | 93-102              |
| Autres questions, travaux futurs, date et lieu de la prochaine session<br>(Point 7 de l'ordre du jour) .....   | 103-108             |

## ANNEXES

Page

|                    |   | Page |
|--------------------|---|------|
| <b>Annexe I</b>    | Liste des participants  | 14   |
| <b>Annexe II</b>   | Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) - définition des "allégations de non-adjonction", conditions relatives aux allégations de « exempt de sel », amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres (aux étapes 5/8) | 33   |
| <b>Annexe III</b>  | Avant-projet de révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) -non-adjonction de sels de sodium (à l'étape 5)  | 35   |
| <b>Annexe IV</b>   | Avant-projet d'amendement aux <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985)- définition des valeurs nutritionnelles de référence (à l'étape 8)  | 36   |
| <b>Annexe V</b>    | Avant-projet d'amendements aux <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) – Étiquetage nutritionnel obligatoire (aux étapes 5/8)   | 37   |
| <b>Annexe VI</b>   | Projet d'amendements aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (N10-2006): (Éthylène) (à l'étape 8)  | 38   |
| <b>Annexe VII</b>  | Avant-projet d'amendements aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (N18-2011): ajout de nouvelles substances (aux étapes 5/8)  | 39   |
| <b>Annexe VIII</b> | Approche structurée applicable à l'amendement des <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i>  | 40   |

## INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa quarantième session à Ottawa, Canada, du 15 au 18 mai 2012 à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. M. Paul Mayers, vice-président associé, Direction générale des Politiques et Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la session. Étaient présents 220 délégués représentant 63 pays membres, une organisation membre et 20 organisations internationales. La liste complète des participants est jointe en Annexe I du présent rapport.

### Partage des compétences<sup>1</sup>

2. Le Comité a pris acte du partage des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément à l'article II, par. 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius tel qu'il est exposé dans le document de séance CRD 13.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

3. Le Comité est convenu de débattre, s'il en a le temps, des sujets suivants au point 7 de l'ordre du jour, *Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session* : dispositions concernant le datage (CRD 5, Nouvelle-Zélande), information sur une nouvelle réglementation concernant le vin biologique (Union européenne) et l'étiquetage des aliments dérivés de cultures biofortifiées par sélection naturelle (IFPRI). Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de la session avec les ajouts susmentionnés.

### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>

4. Le Comité a pris note qu'un certain nombre de questions étaient soumises à titre d'information et que plusieurs autres seraient examinées sous d'autres points de l'ordre du jour.

### DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>

#### Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient

##### Norme régionale pour la Harissa (CODEX STAN 308R-2011)

5. Le Comité a accepté l'ajout du nom facultatif « Harissa (purée de piment rouge piquant) » pour le produit et a donné son aval aux dispositions d'étiquetage.

##### Norme régionale pour le Halva avec tahiné (CODEX STAN 309R-2011)

6. Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles que proposées.

### MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'OMS POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 4 de l'ordre du jour)

### PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ (CAC/GL 23-1997) : CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LES ALLÉGATIONS DU CONTENU ET LES ALLÉGATIONS COMPARATIVES (Point 4a de l'ordre du jour)<sup>5</sup>

7. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique (Gté) dirigé par le Canada, ouvert à tous les membres et observateurs et ne travaillant qu'en anglais, et de lui confier les tâches suivantes :

8. Élaborer un projet de texte à ajouter aux *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* concernant les allégations de non-adjonction relatives aux sucres et au sel conformément aux principes convenus à la trente-neuvième session du Comité et d'examiner l'emplacement du texte.

9. Proposer un amendement au texte de la Section 6.3 afin de préciser que le sodium serait visé par les allégations exigeant pour être faites une modification de 25 pour cent.

10. Réviser les paragraphes 6.3 et 6.4 des actuelles *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et d'examiner la possibilité d'ajouter un paragraphe additionnel afin d'énoncer dans

<sup>1</sup> CRD 13 (Partage des compétences entre l'Union européenne et ses États Membres)

<sup>2</sup> CX/FL 12/40/1

<sup>3</sup> CX/FL 12/40/2

<sup>4</sup> CX/FL 12/40/3; CRD 16 (Observations de l'Inde); CRD 21 (Observations de la Thaïlande)

<sup>5</sup> CX/FL 12/40/4, CX/FL 12/40/4-Add.1 (Observations : Brésil, Canada, Costa Rica, Nigéria, États-Unis d'Amérique, ICBA, FILF, IFT), CRD 1 (FoodDrink Europe), CRD 2 (UE), CRD 8 (Philippines), CRD 14 (Malaisie), CRD 15 (Équateur), CRD 18 (République de Corée), CRD 16 (Inde), CRD 21 (Thaïlande)

des paragraphes distincts les conditions applicables à chacun des trois types d'allégations comparatives, notamment :

11. les allégations relatives à la réduction de la valeur énergétique ou de la teneur en
12. éléments nutritifs (par exemple, « réduit »/« à faible teneur en »),
13. les allégations « allégé »; et
14. les allégations applicables à la présence d'un élément nutritif en plus grande quantité (par exemple « plus de »)
15. Élaborer des allégations et des conditions applicables aux acides gras trans, en vue de leur inclusion dans le corps des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*.
16. La délégation du Canada a présenté le rapport du groupe de travail et le Comité a examiné les propositions mises de l'avant section par section, telles qu'elles sont exposées ci-dessous.

### **Allégations de non-adjonction**

#### Définition

17. Le Comité a relevé que la proposition afférente à une définition des allégations de non-adjonction donnée dans la Section 2.1.1 avait été faite au sein du groupe de travail en rapport avec l'examen des allégations de non-adjonction de sucres et de sel. Plusieurs délégations ont appuyé la définition proposée par le groupe de travail car elle était jugée utile pour déterminer la nature de ces allégations

18.

19. Quelques délégations et un observateur ont fait valoir qu'il n'était pas nécessaire d'établir une nouvelle catégorie d'allégations étant donné que l'objectif de l'amendement aux Directives était de traiter en particulier de la non-adjonction de sucres et de sel et non d'établir une nouvelle catégorie d'allégations. Le Comité a examiné les deux propositions d'amendement suivantes : indiquer que « toute mention qui affirme qu'un ingrédient ou un élément nutritif n'a pas été ajouté... » et supprimer le texte « et ce faisant laisse entendre qu'un élément nutritif n'a pas été ajouté à cet aliment ». Une délégation a souligné que ce type d'allégation se référerait aux ingrédients. Après en avoir discuté, le Comité s'est entendu sur la deuxième proposition afin de simplifier le libellé du texte notant que la définition s'inscrivait dans le contexte des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et que les conditions relatives à l'allégation seraient définies dans une autre section. Il a été convenu d'insérer la définition ainsi modifiée sous la Section 2.1.3.

#### Section 7

20. Le Comité est convenu que le titre doit se lire « Allégations de non-adjonction » où les Sous-sections 7.1 et 7.2 feraient référence aux sucres et au sel et qu'il y a lieu de supprimer le texte d'introduction à la suite du titre, car il était déjà inclus dans la seconde phrase de la définition.

#### 7.1 Non-adjonction de sucres

21. Le Comité s'est accordé sur le texte proposé pour la Section 7.1 Non-adjonction de sucres.

#### 7.2 Non-adjonction de sel

22. Le Comité a débattu des deux options proposées par le groupe de travail, à savoir : Option 1 faisant référence aux sels de sodium et Option 2 faisant référence au sel (chlorure de sodium).

23. Plusieurs délégations et un observateur ont appuyé l'Option 1, car afin de mettre en œuvre la recommandation de la Stratégie mondiale il était essentiel de réduire le sodium provenant de toutes sources et non seulement du chlorure de sodium et que cette option n'empêcherait pas la reformulation des aliments compte tenu de l'existence d'une multiplicité des produits de substitution des sels de sodium.

24. D'autres délégations et quelques observateurs ont appuyé l'Option 2 jugeant l'Option 1 trop restrictive et estimant que les efforts devaient se concentrer sur la réduction du sel en tant qu'ingrédient, ce qui était conforme aux objectifs de la Stratégie mondiale et à la *Norme Codex pour le sel de qualité alimentaire* en tant que chlorure de sodium, permettrait la reformulation des aliments afin de réduire le sel. Quelques délégations ont proposé d'appliquer une approche graduelle et de laisser aux gouvernements la faculté d'adopter l'une ou l'autre de ces options.

25. Le Comité a examiné une proposition destinée à retenir l'Option 1 faisant référence au sel de sodium et à insérer une note de bas de page indiquant que « les autorités nationales pourront décider d'utiliser les critères de non-adjonction de sodium ou de non-adjonction de sel pour étayer une allégation de non-adjonction de sel ». Quelques délégations se sont déclarées contraires à l'insertion de la note de bas de

page jugeant que l'option ne devrait pas être laissée aux gouvernements, mais plutôt harmonisée à l'échelle internationale.

26. Certaines délégations ont souligné que les sels de sodium différents du chlorure de sodium pourraient être utilisés à des fins technologiques et que les autorités nationales devraient autoriser un tel ajout, pourvu qu'il n'entraîne pas un accroissement important de la teneur en sel. À cette fin, il a été proposé de limiter de tels ajouts en appliquant la condition de « faible teneur » en sodium. Quelques délégations ont exprimé des réserves quant à la latitude laissée aux autorités nationales. D'autres délégations n'appuyaient pas l'ajout d'une condition additionnelle rendant les exigences de non-adjonction plus restrictives qu'on ne l'avait envisagé initialement. Un observateur s'est dit d'avis que l'objectif technologique devait être élucidé et que de telles considérations ne devaient pas prévaloir sur l'objectif de protection de la santé.

27. Après en avoir débattu encore, il a été convenu d'ajouter la note suivante au texte de l'Option 1 : « Les autorités nationales peuvent autoriser l'adjonction de sels de sodium différents du chlorure de sodium à des fins technologiques, pourvu qu'un tel ajout n'ait pas pour effet de rendre l'aliment non conforme aux conditions de l'allégation « faible teneur en sodium », telle que décrite au Tableau des présentes Directives ».

28. Le titre de la section a été modifié en « Non-adjonction de sels de sodium » afin d'assurer la cohérence avec le texte, car l'Option 1 faisait référence aux sels de sodium. Le Comité est convenu également de supprimer la référence aux condiments, nombre d'entre eux étant principalement composés d'épices ajoutées pour donner saveur à l'aliment sans véritable impact sur l'apport de sel; et en c) de préciser que l'allégation se rapporte aux « sels de sodium qui sont utilisés en lieu et place du sel ajouté », après quelque discussion au sujet de l'utilisation des algues.

### 7.3 Conditions additionnelles

29. Un observateur a fait remarquer que les clauses de non-responsabilité ne devraient pas être utilisées séparément, car elles ne renseignent pas clairement les consommateurs. Un autre observateur a fait valoir que le fait de permettre des conditions additionnelles allait à l'encontre de l'harmonisation internationale et qu'il existait d'autres moyens d'informer le consommateur et que si des conditions additionnelles devaient être retenues, il faudrait inclure une référence à la recherche sociale ainsi que des exemples, comme le mentionne le rapport du groupe de travail. Le Comité a aussi fait remarquer un commentaire voulant qu'une déclaration de non-responsabilité « devrait » (plutôt que « pourrait ») être rédigée en fonction de la preuve de ce que le consommateur utilise et comprend. Le Comité a cependant convenu de conserver le texte tel que proposé dans le document de travail.

## Section 5. Allégations sur la teneur en éléments nutritifs

30. Le Comité est convenu d'ajouter une nouvelle Section 5.2 permettant une allégation au motif que la denrée alimentaire est exempte de sel, à la condition que l'aliment remplisse les conditions spécifiées pour la mention sans sel dans les Directives. La section suivante a été renumérotée en conséquence. Une délégation a suggéré d'ajouter le mot sel avant le mot sodium, mais le Comité n'a pas donné suite à cette proposition.

## Allégations comparatives

### Section 6.3

31. Le Comité a étudié le texte révisé proposé par le groupe de travail à la suite de la recommandation formulée à la dernière session de séparer la Section 6.3 existante en deux sections. La première section traiterait des allégations comparatives relatives à la teneur réduite d'un élément nutritif ou de l'énergie. Elle prescrirait en particulier une réduction de sel d'au moins 25 pour cent (nouvelle Section 6.3). La deuxième section traiterait de la teneur accrue d'un élément nutritif ou de l'énergie (nouvelle Section 6.6).

32. Tous se sont entendus pour dire que le sel devrait faire partie des éléments nutritifs nécessitant une réduction de 25 pour cent, même si on le considère généralement comme un micronutriment, et on a proposé de faire une référence précise au sel au paragraphe 6.3a).

33. Une délégation a fait remarquer qu'il faudrait clairement établir la différence entre les denrées alimentaires à teneur réduite en un élément nutritif et les denrées alimentaires dont la teneur en un élément nutritif est de façon inhérente moins élevée et a proposé que l'on modifie le texte en conséquence.

34. Le Comité a étudié plusieurs propositions de remplacement visant à modifier le texte et a remarqué qu'elles pourraient créer une certaine confusion sur la création d'allégations de « teneur réduite » pour des micronutriments autres que le sel, qui étaient en général peu probables, et pour lesquels aucune condition applicable à une allégation de « faible teneur » n'avait été établie ». Puisqu'on a rappelé que l'objectif principal de l'amendement était de donner des éclaircissements sur les exigences en matière d'allégations concernant le sel, le Comité a accepté de conserver la Section 6.3 existante sur les allégations comparatives

avec les changements qui suivent à la première partie du paragraphe : « La comparaison devrait reposer sur une différence relative d'au moins 25 pour cent de la valeur énergétique ou de la teneur en éléments nutritifs, y compris le sodium... ». La nouvelle Section 6.6 proposée a par conséquent été supprimée, puisque tous les types d'allégations comparatives ont été inclus à la Section 6.3.

35. Une délégation a proposé que l'augmentation pour les micronutriments soit basée sur une différence de 10 pour cent du contenu en micronutriments entre les denrées alimentaires comparées plutôt que sur la VNR, qui n'est pas couramment utilisée à l'échelle nationale, et a suggéré de transmettre cette question au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU).

36. À la suite des discussions ci-haut mentionnées, le Comité est convenu de solliciter l'avis du CCNFSDU pour savoir si la condition du 10 % de la VNR dans les allégations comparatives de micronutriments (Section 6.3 des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*) correspond toujours à l'orientation actuelle fondée sur des données probantes sur les micronutriments, en particulier à la lumière des travaux entrepris sur la VNR.

#### Section 6.4

37. Le Comité a fait remarquer que le groupe de travail avait proposé une autre condition à la Section 6.4 pour éviter que des allégations de faible teneur en graisses saturées soient faites pour des aliments dont la teneur en acides gras trans a été augmentée.

38. La délégation de la Malaisie n'était pas en faveur de cette nouvelle section et de l'association des graisses saturées et des acides gras trans, puisqu'ils sont différents dans leur composition ainsi que dans leurs effets physiologiques. Leur position a été soutenue par un observateur. Un autre observateur a proposé de faire une distinction entre les acides gras trans de source naturelle et les acides gras trans industriels.

39. D'autres délégations ont signalé que les graisses saturées et les acides gras trans ont tous les deux des conséquences néfastes semblables sur la santé, que l'OMS a recommandé l'élimination des acides gras trans et que, par conséquent, il était essentiel de veiller à ce qu'une diminution de la teneur en graisses saturées ne se traduise pas par une augmentation de la teneur en acides gras trans. On a aussi rappelé que dans le Tableau des conditions applicables aux allégations, les conditions pour les graisses saturées devaient tenir compte des acides gras trans. Après discussion, le Comité a accepté le texte proposé dans le document de travail pour la Section 6.4 et a modifié le texte de manière à ce qu'il se lise ainsi : « teneur en graisses saturées réduite » et a éliminé la référence à la « faible » teneur en graisses saturées.

40. La délégation de la Malaisie a émis des réserves sur cette décision.

#### Section 6.5

41. Certaines délégations ont fait observer que le terme « allégé » n'était pas utilisé comme allégation synonyme de « à teneur réduite » dans leurs pays, puisque les consommateurs s'attendent à ce que ce terme signifie une réduction en énergie ou élément nutritif de plus de 25 pour cent et que ce terme pourrait aussi être compris comme étant une allégation de « faible teneur ». Le Comité a rappelé que la condition pour les mentions « à teneur réduite » mentionne « au moins 25 pour cent », ce qui permet aux autorités nationales d'appliquer un pourcentage plus élevé à la réduction. Le Comité est convenu de conserver le texte tel que proposé dans le document de travail.

#### **Acides gras trans (AGT)**

##### Allégation « exempt » d'AGT

42. Le Comité a pris acte du fait que le groupe de travail avait généralement appuyé l'établissement d'une allégation « exempt » pour les AGT, tout en convenant de ne pas poursuivre la considération d'allégations de faible teneur en acides gras trans étant donné que la Stratégie mondiale recommande leur élimination virtuelle. Une délégation a proposé d'établir deux catégories d'aliments aux fins de définition de l'allégation proposée : huiles et graisses, huile et émulsion de graisse (eau dans de l'huile ou huile dans de l'eau) et aliments prêts à consommer ou autres aliments.

43. Le Comité est convenu de demander au CCNFSDU de lui fournir des conseils sur l'établissement des conditions à appliquer à l'allégation « exempt » d'AGT et d'examiner plus à fond cette question à la lumière des conseils reçus à la prochaine session.

44. Quant à l'établissement d'allégations par 100 g, par 100 ml ou par ration, des délégations n'ont appuyé que les allégations par 100 g ou par 100 ml tandis que d'autres étaient favorables à l'établissement d'allégations par ration parce que ces dernières sont en usage dans plusieurs pays et bien comprises par les consommateurs et qu'il existe déjà des allégations par ration pour d'autres éléments nutritifs. Il a de plus été noté que les conditions par ration aideraient à assurer la cohérence avec les Directives concernant

l'étiquetage nutritionnel, qui autorise la déclaration des éléments nutritifs par ration. Des délégations ont exprimé des réserves quant aux allégations par ration étant donné que la taille des rations pouvait être modifiée et donner lieu à une allégation dans les pays où la taille des rations n'est pas normalisée. Le Comité a noté que ces questions devraient être discutées par le CCNFSDU s'il convenait d'établir les conditions applicables aux allégations.

#### Méthodes d'analyse

45. Le Comité a rappelé que les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* ont une note de bas de page rattachée à la liste des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés, qui précise que les pays où la consommation d'acides gras trans constitue une préoccupation de santé publique devraient envisager de les déclarer dans l'étiquetage nutritionnel et aussi de définir les acides gras trans. Le Comité souhaite demander au CCNFSDU d'envisager de demander au CCMAS de revoir la méthode d'analyse AOCS Ce 1H-05 appliquée aux AGT dans les aliments puisqu'elle ne convient qu'à certains types de graisses et d'huiles. La méthode de l'AOAC 996.06 a déjà été admise en tant que méthode du type II applicable à l'analyse des acides gras pour les mêmes directives. Peut-être serait-il plus utile de considérer cette méthode comme une méthode de type II applicable aux acides gras trans aux fins des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et éventuellement aux fins également des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*.

46. Le Comité a reconnu que toutes les principales questions de toutes les sections discutées ci-dessus avaient été abordées et pouvaient être finalisées, sauf pour la Section 7.2 Non-adjonction de sel qui exigerait d'être examinée davantage à la prochaine session.

47. Le Comité a remercié le Canada et le groupe de travail pour leur excellent travail qui a permis de faire d'importants progrès sur plusieurs questions complexes.

#### **État d'avancement du Projet de révision des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé : Conditions additionnelles pour les allégations du contenu et les allégations comparatives**

48. Le Comité est convenu de transmettre toutes les sections discutées ci-dessus aux étapes 5/8 pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session (voir Annexe II), sauf pour la Section 7.2 Non-adjonction de sels de sodium qui a été avancée à l'étape 5 (voir Annexe III).

#### **Projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence pour inclusion dans les Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985) (Point 4b de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

49. Le Comité a rappelé qu'à sa trente-quatrième session, la Commission avait adopté l'avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence à l'étape 5 et l'avait distribué pour observations à l'étape 6, comme suit :

50. « Les valeurs nutritionnelles de référence (VNR) sont un ensemble de valeurs numériques fondées sur des données scientifiques et établies aux fins d'étiquetage nutritionnel et d'utilisation des allégations indiquées. Les VNR sont fondées sur les teneurs en éléments nutritifs associées aux besoins en ces éléments ou à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. »

51. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la définition. Une modification d'ordre rédactionnel a été approuvée, visant à supprimer le trait d'union du terme "non-communicable" qu'il convient de lire "non communicable" dans le libellé du texte anglais.

52. Quelques délégations ont proposé de préciser l'autorité chargée de l'établissement des VNR par l'ajout de l'expression « et établies par des autorités compétentes ou des organisations internationales reconnues » dans la première phrase de la définition.

53. D'autres délégations étaient d'avis que cette responsabilité était dûment attestée dans les *Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence* dont la première partie (pour les vitamines et les sels minéraux) a été annexée aux Directives et la deuxième partie (VNR-MNT) était en cours d'élaboration au CCNFSDU. Il paraissait opportun d'inclure dans la définition une référence à ces principes généraux.

54. Une délégation a proposé de supprimer « ou à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation » du libellé de la définition, en estimant que l'inclusion des VNR-MNT ne se justifiait pas du fait que la science était toujours à un stade non concluant au regard de l'élaboration de VNR pour les macronutriments associés aux maladies non transmissibles.

---

<sup>6</sup> CX/FL 12/40/5; CX/FL 12/40/5-Add.1; CX/FL 12/40/5 Add.2; CX/FL 12/40/5-Add.3; CRD 14 (Malaisie); CRD 18 (République de Corée); CRD 19 (Mali) et CRD 21 (Thaïlande)

55. Un observateur a proposé d'inclure le terme « optimaux » à la suite du terme « besoins ». Après en avoir discuté, le Comité est convenu de laisser la définition inchangée, à l'exception de la modification d'ordre rédactionnel susmentionnée, et d'inclure une note de bas de page au nom de la définition, comme suit : « Voir également l'Annexe en ce qui a trait aux Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence ».

#### **État d'avancement du projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence**

56. Le Comité est convenu de porter le projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence, telle qu'elle figure à l'Annexe IV à l'étape 8 pour adoption par la Commission et inclusion à la Section 2 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985), à la suite de la définition se rapportant à la « déclaration des éléments nutritifs ».

#### **CONDITIONS APPLICABLES À L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL OBLIGATOIRE (Point 4c de l'ordre du jour)<sup>7</sup>**

57. La délégation d'Australie, qui préside le Gté, a rappelé l'historique des discussions portant sur l'étiquetage nutritionnel obligatoire, entamées sur la base du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (CL 2006/44-CAC) de la FAO et de l'OMS. Ce document proposait de modifier la Section 3.1 des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel* pour stipuler que la déclaration des éléments nutritifs soit obligatoire sur les étiquettes de toutes les denrées alimentaires préemballées. À l'issue de la trente-sixième session du CCFL (2008), un document de projet a été rédigé pour déterminer les prochaines mesures à prendre : réviser les Directives et examiner la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas, à titre obligatoire ou facultatif; préparer un document de discussion exposant les questions et les préoccupations en lien avec l'étiquetage nutritionnel obligatoire (Alinorm 10/33/22, Annexe III), et après avoir déterminé la liste des éléments nutritifs à déclarer, entreprendre l'étude des conditions applicables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire.

58. En principe, les membres du Gté étaient favorables à la mise en place de l'étiquetage nutritionnel obligatoire et, dans sa conclusion, le Gté a proposé de rendre obligatoire la déclaration des éléments nutritifs pour toutes les denrées alimentaires sans inclure explicitement de dérogations ni de références à des conditions nationales. Le Gté a noté la diversité des points de vues différents émis au sujet de la mention de circonstances nationales, notamment que ces dernières étaient implicites dans les Directives Codex.

59. Toutefois, des préoccupations avaient été soulevées par le Gté en raison des capacités différentes des membres de mettre en œuvre l'étiquetage nutritionnel obligatoire. Des points de vue différents ont aussi été émis sur la question de savoir si la liste des éléments nutritifs devant être étiquetés devrait être la même que la liste contenue dans les *Directives* ou si une liste plus courte d'éléments nutritifs ne serait pas plus appropriée.

60. Le Gté a également constaté une omission dans la Section 3.1.1 actuelle, qui établit que l'utilisation d'allégations nutritionnelles est un élément qui rend obligatoire la déclaration des éléments nutritifs. Toutefois, les allégations relatives à la santé rendent aussi obligatoire la déclaration des éléments nutritifs et devraient être mentionnées ici. Cette information pourrait faire partie de l'amendement.

61. Une délégation a affirmé que l'étiquetage nutritionnel de « toutes les autres denrées alimentaires » ne devrait être obligatoire que pour les quatre principaux éléments nutritifs : énergie, glucides, protéines et lipides. Elle a aussi proposé une approche étalée dans le temps pour l'étiquetage nutritionnel obligatoire concernant toutes les autres denrées alimentaires en commençant par les quatre principaux éléments ce qui faciliterait sa mise en place, particulièrement dans les pays en développement, en tenant compte de la compréhension du consommateur, des capacités nationales d'analyse et de surveillance de la mise en œuvre, des coûts, etc. Ceci permettrait également de tenir compte du fait que tous les éléments nutritifs énumérés à la Section 3.2.1.2 ne font pas tous l'objet des mêmes préoccupations dans tous les pays.

62. Plusieurs autres délégations ont déclaré que la liste des éléments nutritifs à déclarer devrait être conforme à celle adoptée à la trente-quatrième session de la Commission et ne devait pas être modifiée. Il serait cependant possible de tenir compte de conditions nationales et d'exempter certaines denrées alimentaires de l'étiquetage nutritionnel obligatoire, par exemple en raison de leur insignifiance diététique ou nutritionnelle et de la petite taille du conditionnement.

63. Le Comité est convenu qu'il gérait uniquement la question de l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires préemballées et qu'il n'avait pas l'intention de réglementer les denrées alimentaires non

<sup>7</sup> CX/FL 12/40/6 et -/Add.1; CRD 1 (Food Drink Europe); CRD 2 (UE); CRD 4 (États-Unis); CRD 6 (Costa Rica); CRD 8 (Philippines); CRD 14 (Malaisie); CRD 16 (Inde); CRD 17 (Jamaïque); CRD 19 (Mali); CRD 20 (Consumers International); CRD 21 (Thaïlande) et CRD 22 (IACFO)

emballées. Afin de bien préciser ce point, il a décidé d'ajouter « préemballées » à la suite de l'expression « denrées alimentaires » dans les amendements proposés aux Sections 3.1.1 et 3.1.2.

64. De nombreuses délégations étaient d'avis qu'il était important de tenir compte de conditions nationales et ont mentionné qu'il fallait des documents d'orientation et de l'assistance technique, en particulier pour les pays en développement, afin de les aider à mettre en œuvre différents aspects de l'étiquetage nutritionnel obligatoire.

65. Après discussion, le Comité est convenu que, en fonction du texte actuel, le paragraphe 3.1.1 traiterait de la situation des denrées alimentaires préemballées faisant l'objet d'allégations nutritionnelles ou relatives à la santé et pour lesquelles l'étiquetage nutritionnel serait par conséquent obligatoire. La référence aux allégations relatives à la santé serait incluse pour corriger l'omission précédente.

66. Le Comité est en outre convenu que la Section 3.1.2 stipulerait que la déclaration nutritionnelle serait aussi obligatoire pour toutes les autres denrées alimentaires préemballées, mais définirait des dérogations pour des conditions nationales et des denrées alimentaires ou des conditionnements précis pour lesquels une déclaration nutritionnelle ne serait peut-être pas appropriée ou nécessaire, par exemple, en fonction de l'insignifiance nutritionnelle ou diététique ou de la petite taille du conditionnement.

67. Le Comité a débattu s'il y avait lieu d'inclure des exemples précis de denrées alimentaires devant faire l'objet d'une exemption. Toutefois, aucun consensus n'a été dégagé sur les exemples proposés (soit, épices, café, eau, etc..) et le Comité est finalement convenu d'inclure uniquement l'exemple général des exemptions.

68. Le Comité était d'avis qu'il serait possible d'offrir au besoin une plus grande orientation à une étape ultérieure.

69. Le Comité a fait remarquer que le texte convenu doit être interprété comme suit : La déclaration nutritionnelle est obligatoire pour toutes les denrées alimentaires préemballées faisant l'objet d'une allégation nutritionnelle ou relative à la santé, même si ces denrées alimentaires ont fait l'objet d'une exemption en vertu de la Section 3.1.2.

70. Le Comité a aussi reconnu que, conformément au texte convenu et aux procédures du Codex, aucun pays n'a l'obligation de mettre en œuvre l'étiquetage nutritionnel obligatoire.

71. Plusieurs observateurs ont accueilli les débats du Comité sur l'étiquetage nutritionnel obligatoire comme un grand pas dans la bonne direction. Un observateur a déclaré que le Comité devrait aussi s'attaquer à l'étiquetage sur le devant des emballages (par exemple: classifications ou codage couleur) pour faciliter la compréhension des consommateurs et qui serait représentatif de l'importance accordée à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies lors d'une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles visant à diminuer les répercussions de régimes alimentaires malsains.

72. Le représentant de la FAO a déclaré que l'outil d'étiquetage en cours de élaboration comprend un site web et que l'étiquetage serait incorporé dans les projets d'assistance technique de la FAO. Le document de travail joint en annexe III de l'ALINORM 10/33/22 a été utilisé comme point de départ pour élaborer des outils complets. La recherche sur l'étiquetage figurant sur le devant de l'emballage fait partie des articles de recherche mis à la disposition du CCFL par la FAO.

73. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt pour le document de travail sur les questions en lien avec l'étiquetage nutritionnel obligatoire et souhaité qu'ils soit facilement accessible.

74. Le Comité est convenu qu'il faudrait débattre du texte de façon plus approfondie s'il devait devenir une annexe des *Directives sur l'étiquetage nutritionnel*.

75. Le représentant de la FAO a déclaré qu'il était possible d'inclure le document sur le site de l'Organisation.

76. Le Comité est convenu que le document de travail devrait faire partie du site Web de la FAO sur l'étiquetage nutritionnel et que le site Web du Codex y ferait référence.

#### **État d'avancement de l'Avant-projet d'amendement aux Directives sur l'étiquetage nutritionnel concernant l'étiquetage nutritionnel obligatoire**

77. Le Comité est convenu d'avancer l'Avant-projet d'amendement tel qu'il figure à l'Annexe V du présent rapport aux étapes 5/8 en vue de son adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session.

## **DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (Point 5 de l'ordre du jour)**

78. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu d'établir un groupe de travail électronique chargé de poursuivre l'examen de l'approche de travail structurée réparti sur un cycle de deux ans en vue de la révision des Directives et de toutes les propositions d'amendement, y compris les propositions ponctuelles relatives à l'utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits (Point 5a) et à l'utilisation de l'éthylène pour inhiber la germination des oignons et des pommes de terre (Point 5b). Le groupe de travail devait également se pencher sur les propositions de l'Australie visant à parfaire le processus et son modèle de mise en œuvre, avec pour objectif de mener à bonne fin les deux démarches à la prochaine session du Comité (Point 5e).

### **Addition de l'éthylène pour d'autres produits à l'étape 7 – Utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits (Point 5a de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

79. La délégation des États-Unis, qui a présidé le Gté, a signalé qu'aucune proposition n'avait été reçue en vue de l'inclusion d'autres fruits à la liste.

80. Le Comité est convenu de supprimer le texte entre crochets et d'avancer le texte à l'étape 8 en faisant remarquer que les membres auront à tout moment la faculté de proposer des allongements de la liste.

### **État d'avancement des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique : Addition de l'éthylène pour d'autres produits - Utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits**

81. Le Comité est convenu d'avancer le projet d'amendement à l'étape 8 pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session (Annexe V).

### **Autres utilisations de l'éthylène (Point 5b de l'ordre du jour)**

#### **Utilisation de l'éthylène pour inhiber la germination des oignons et des pommes de terre<sup>9</sup>**

82. La délégation des États-Unis, qui a présidé le Gté, a indiqué que le Gté avait proposé l'inclusion de l'éthylène en tant qu'inhibiteur de la germination des oignons et des pommes de terre au Tableau 2 de l'Annexe 2 en évoquant deux options possibles : l'option 1 sans conditions et l'option 2 sous condition du « besoin reconnu par l'organisme ou autorité de certification aux fins de l'inhibition du rejet des pommes de terre et des oignons entreposés, là où des variétés ayant des caractéristiques de dormance prolongée ne sont pas disponibles ou ces variétés ne sont pas adaptées aux conditions de culture locales ».

83. Les deux options ont reçu l'appui de plusieurs délégations. Une d'entre elles a exprimé l'opinion qu'il n'y avait pas lieu d'utiliser l'éthylène en raison de l'existence d'autres solutions de substitution. Une autre délégation a fait observer qu'il convenait de mentionner dans les Directives que l'emploi de l'éthylène ne devait pas se substituer à de bonnes pratiques de manutention et d'entreposage. L'option 1 a été retenue. Une délégation était d'avis qu'en raison des risques constatés récemment concernant l'emploi de l'éthylène ainsi que des risques auxquels sont exposés les opérateurs au cours de sa production et d'autres sujets d'inquiétude, la proposition se devait d'être examinée plus attentivement (voir CRD 23). Une autre délégation a noté que l'éthylène était utilisé depuis fort longtemps dans l'agriculture conventionnelle sans que des effets nocifs pour les consommateurs, les travailleurs et l'environnement aient été clairement démontrés.

84. Après en avoir débattu, le Comité a résolu de constituer un groupe de travail électronique coprésidé par les États-Unis et le Cameroun ayant pour langue de travail l'anglais seulement et pour mandat de poursuivre l'examen de l'utilisation de l'éthylène pour l'inhibition de la germination des oignons et des pommes de terre.

<sup>8</sup> ALINORM 10/33/22 Annexe VII; CX/FL 12/40/7; CRD 10 (Kenya); CRD 16 (Inde); CRD 21 (Thaïlande); CRD 23 (Norvège)

<sup>9</sup> CX/FL 12/40/7; CRD 9 (Philippines); CRD 10 (Kenya); CRD 14 (Malaisie); CRD 16 (Inde); CRD 21 (Thaïlande); CRD 23 (Norvège)

**Utilisation de l'éthylène pour induire la floraison des ananas et déverdir les agrumes pour raison de prévenir les mouches des fruits<sup>10</sup>**

85. Une délégation a réitéré ses inquiétudes en indiquant qu'en raison des constatations récentes sur les risques associés à l'éthylène et à sa production, il convenait d'examiner plus attentivement la proposition (voir CRD 23).

**État d'avancement des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique : Utilisation de l'éthylène pour induire la floraison des ananas et déverdir les agrumes aux fins de la prévention des mouches des fruits**

86. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet d'amendement aux étapes 5/8 pour adoption à la trente-cinquième session de la Commission (Annexe VII).

**Ajout du spinosad, de l'octanoate de cuivre et du bicarbonate de potassium (Point 5c de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

87. Une délégation était d'avis qu'en raison des éléments nouveaux issus de la recherche scientifique des recherches plus approfondies s'avéraient nécessaires au sujet du spinosad, avant son ajout éventuel, que l'octanoate de cuivre n'avait pas fait l'objet d'évaluation par des organismes compétents en matière d'évaluation des risques et qu'il n'y avait donc pas lieu de l'inclure pour le moment.

88. Certaines délégations ont mentionné que le spinosad pourrait avoir un impact négatif sur les abeilles et les mollusques. Afin de traiter la question, le Comité est convenu de remplacer l'expression « le risque aux parasitoïdes » par « le risque aux espèces non ciblées ».

89. Le Comité est convenu de modifier le nom du « bicarbonate de potassium » en le remplaçant par « hydrogénocarbonate de potassium » par concordance avec la Norme générale pour les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995).

**État d'avancement des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Ajout du spinosad, de l'octanoate de cuivre et du bicarbonate de potassium**

90. Le Comité est convenu d'avancer l'avant-projet d'amendement aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, pour adoption à la trente-cinquième session de la Commission (Annexe VII).

**Aquaculture biologique (Point 5d de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

91. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, il était convenu que l'Union européenne reformule le projet de proposition pour son examen à cette session.

92. La délégation de l'UE a présenté le document et déclaré que les observations faites à la dernière session et par la suite avaient été introduites dans le document.

93. De nombreuses délégations, tout en accueillant favorablement le travail sur l'aquaculture biologique, étaient d'avis que l'avant-projet devait être élaboré davantage. Plusieurs délégations et un observateur ont proposé un nouvel examen des points de désaccord, comme l'autorisation de systèmes de recirculation fermée, l'origine du stock, les périodes de conversion et l'utilisation de parasitocides

94. Une délégation a fait remarquer, d'une part, que le travail devait être mené en conformité avec les textes sur l'aquaculture déjà établis par le Codex et de l'OIE, tels que le *Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/RCP 52-2003) et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques (2011) afin d'éviter tout double emploi et, d'autre part, que l'égalité de la production aquacole et de la production agricole devait être reconnue tout au long des Directives par l'emploi des deux termes. Le Comité a rappelé sa décision de demander au Comité sur les poissons et les produits de la pêche et au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO leur avis pour l'élaboration de ce texte.

95. Le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique ayant pour langue de travail l'anglais seulement, puis un groupe de travail physique travaillant en anglais, en français et en espagnol

<sup>10</sup> CX/FL 12/40/8; CX/FL 12/40/8-Add.1 (Brésil, Nigéria, Thaïlande); CX/FL 12/40/8-Add.2 (États-Unis); CRD 9 (Philippines); CRD 10 (Kenya); CRD 19 (Mali)

<sup>11</sup> CX/FL 12/40/9; CX/FL 12/40/9-Add.1 (Brésil, Nigéria, Thaïlande); CX/FL 12/40/9-Add.2 (États-Unis); CRD 9 (Philippines); CRD 10 (Kenya); CRD 14 (Malaisie); CRD 15 (Équateur); CRD 16 (Inde); CRD 19 (Mali); CRD 21 (Thaïlande); CRD 23 (Norvège)

<sup>12</sup> CX/FL 12/40/10; CX/FL 12/40/10-Add.1 (Australie, Brésil, Iran, Kenya, Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège); CX/FL 12/40/10-Add.2 (Nigéria); CRD 3 (Argentine); CRD 7 (Ghana); CRD 9 (Philippines); CRD 11 (États-Unis); CRD 12 (Canada); CRD 14 (Malaisie); CRD 15 (Équateur); CRD 16 (Inde); CRD 19 (Mali); CRD 21 (Thaïlande)

immédiatement avant la prochaine session du Comité, tous deux présidés par l'Union européenne en vue de la révision des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (GL 32-1999) pour inclure les animaux d'aquaculture et les algues marines.

### **État d'avancement des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Aquaculture biologique**

96. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet à l'étape 2 en vue de sa reformulation par le groupe de travail électronique susmentionné et distribution pour observations à l'étape 3, pour examen de la part du groupe de travail physique et examen à l'étape 4 au cours de la prochaine session.

#### **Processus structuré et modèle (Point 5e de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

97. Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, il était convenu de constituer un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis afin d'examiner l'approche de travail structurée répartie sur un cycle de deux ans en vue de la révision des *Directives concernant la production, la transformation et l'étiquetage des aliments issus de l'agriculture biologique*.

98. Eu égard à une proposition visant à mettre en œuvre un processus d'« examen périodique » analogue à celui mis en place pour les LMR de pesticides, on a fait remarquer que les listes dressées dans les Directives différaient fondamentalement des listes établissant les limites de résidus de pesticides. La liste au Tableau 2 de l'Annexe 2 était établie à titre indicatif et les produits employés dans la production alimentaire donnaient toutes les garanties de sécurité sanitaire. L'évaluation faite par le Comité ne visait qu'à établir leur compatibilité avec les systèmes de production biologique.

99. Le Comité a fait remarquer également que, au cours des dernières années, il avait retiré des Directives le texte portant sur des examens périodiques, reconnaissant que les textes du Codex faisaient l'objet d'un examen continu et que les membres avaient la faculté de formuler en tout temps des propositions conformes aux procédures.

100. Le Comité a examiné le texte de l'amendement proposé en CRD 25. Il a accepté de reformuler comme suit le libellé du premier paragraphe afin de faire une distinction entre les critères d'évaluation et les critères régissant l'établissement des priorités : « Les propositions de substances à étudier peuvent faire état de l'impact et des bienfaits d'ordre environnemental, socio-économique et/ou commercial afin d'aider à l'établissement des priorités de leur examen. »

101. Au sujet de la deuxième phrase, le Comité est convenu de remplacer le terme « que son » par « si son ».

102. Le Comité a résolu de joindre le présent document au rapport en tant qu'Annexe VIII.

#### **MODIFICATION DES NOMS COMMUNS NORMALISÉS MODIFIÉS AUX FINS DE MODIFICATIONS NUTRITIONNELLES (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>14</sup>**

103. Le Comité a rappelé qu'il avait étudié cette question lors des sessions précédentes et qu'il n'était pas parvenu à un consensus sur la question de savoir si le CCFL devait entreprendre un nouveau travail dans ce domaine. Les comités du Codex s'occupant des produits ainsi que les comités régionaux de coordination de la FAO et de l'OMS ont été consultés. Le Comité a noté que cinq comités s'étaient penchés sur la question: CCFO, CCMMP et CCEURO ne sentaient pas le besoin d'une orientation horizontale sur cette question; CCPFV n'avait pas de trouvé de consensus en la matière et CCASIA n'avait pas d'avis particulier.

104. À sa trente-neuvième session, le CCFL était convenu de constituer un groupe de travail électronique présidé par le Canada et la Hongrie afin qu'il dresse un inventaire des textes du Codex publiés qui se rapportent aux aliments dont les noms communs normalisés sont modifiés aux fins de modifications nutritionnelles et qui pourraient s'avérer utiles pour informer les membres du Codex qui souhaitent promouvoir des choix santé. Cinquante-cinq (55) textes du Codex contenant des noms modifiés ont été inclus dans cet inventaire, accompagnés d'une brève description des sections pertinentes. La délégation du Canada, en présentant le document, a noté qu'il s'agissait d'une des actions possibles pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale exposée dans la lettre circulaire CL 2006/44-CAC.

105. Le Comité a bien accueilli le document et a remercié le groupe de travail de l'avoir préparé.

106. Plusieurs délégations avaient le sentiment que l'inventaire démontrait que le Codex avait été en mesure de traiter de ces questions au cas par cas. Elles étaient d'avis que de nouveaux travaux sur cette question n'étaient pas nécessaires puisqu'on devrait la gérer au moyen des normes de produits et de leur

<sup>13</sup> CX/FL 12/40/7; CRD 21 (Thaïlande); CRD 23 (Norvège); CRD 25 (Australie et Nouvelle-Zélande)

<sup>14</sup> CX/FL 12/40/11, CRD 10 (Kenya) et CRD 16 (Inde)

approbation. On a mentionné que la modification de noms communs normalisés pourrait créer la confusion chez les consommateurs quant aux propriétés et exigences en matière de manipulation des aliments modifiés et qu'il serait préférable de trouver un nouveau nom pour de tels produits. On a aussi mentionné le manque de données probantes concernant l'effet positif de l'utilisation des noms modifiés sur la santé des consommateurs.

107. Une délégation a déclaré que le travail avait pour but de soutenir la Stratégie mondiale de l'OMS et qu'un grand nombre des modifications décrites dans l'inventaire ne convenaient pas à cet effet. L'inventaire pourrait être un point de départ pour élaborer des principes pour modifier les produits tout en maintenant leur qualité afin qu'ils puissent faire l'objet d'une allégation nutritionnelle. Une autre délégation a soutenu ce point de vue.

108. Un membre a proposé de transmettre l'inventaire à tous les comités du Codex en tant que document d'information.

109. Un observateur a proposé que les comités s'occupant de produits soient à nouveau consultés sur la question des noms communs normalisés modifiés. Toutefois, on a rappelé qu'on avait déjà demandé l'avis d'autres comités.

110. Un observateur a dit que le Comité devrait mettre l'accent sur la protection du consommateur contre des ingrédients malsains (par exemple: sel remplacé par du chlorure de potassium) plutôt que se pencher sur d'autres aspects.

111. Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas de consensus pour entreprendre d'autres travaux sur cette question et est convenu que ce point devrait être retiré de l'ordre du jour.

112. Certaines délégations se sont interrogées sur la façon de garder l'inventaire figurant dans le document de travail CX/FL 12/40/11 accessible aux parties intéressées même s'il ne s'agissait pas d'un texte officiel du Codex. On a précisé qu'à titre de document de travail, l'inventaire était accessible sur le site Web du Codex et que ces renseignements se retrouvaient également dans les normes pertinentes du Codex.

## **AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 7 de l'ordre du jour)**

### **Dispositions sur le datage<sup>15</sup>**

113. La délégation de la Nouvelle-Zélande a signalé que, lors d'un atelier parrainé par la FAO/OMS et tenu aux Tonga en même temps que la onzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP), la question du datage des aliments préemballés constituait un sujet de préoccupation particulier dans la région du Pacifique en raison de sa dépendance aux importations alimentaires.

114. Les principales inquiétudes exprimées portaient sur le fait que le datage des produits alimentaires préemballés commercialisés dans des pays du Pacifique était absent ou inadéquat ou que la date indiquée n'était pas pertinente en raison de la congélation du produit. Cela pourrait entraîner des problèmes de qualité et de sécurité sanitaire ainsi qu'un gaspillage inutile des produits alimentaires.

115. Le Comité est convenu que la Nouvelle-Zélande établirait un document de travail exposant les difficultés éventuelles que posent les directives Codex en vigueur (en se concentrant sur les définitions données et la Section 4.7) et si possible une proposition de nouveaux travaux sur le datage pour examen à la prochaine session. Une délégation a fait observer qu'il fallait limiter le travail aux qualités marchandes et aux attributs de qualité conformes aux directives en vigueur du Codex.

### **Renseignements au sujet d'une nouvelle réglementation sur le vin biologique**

116. La délégation de l'UE a expliqué qu'elle avait adopté récemment de nouvelles règles régissant le vin biologique et que des renseignements utiles étaient accessibles sur le site <http://www.organic-farming.eu>

### **Étiquetage des aliments dérivés des cultures biofortifiées par sélection naturelle**

117. L'observateur de l'IFPRI a présenté le travail de l'institut sur la biofortification des cultures par sélection naturelle et a demandé au Comité quelles seraient les modalités d'étiquetage des aliments dérivés desdites cultures.

118. Le Comité a noté que l'IFPRI pourrait établir un document de travail sur cette question pour examen à la prochaine session. Une délégation a suggéré que l'IFPRI sollicite l'avis des comités compétents. Une autre délégation a noté qu'il importait de définir les problèmes que ce type d'étiquetage pourrait soulever. Le

---

<sup>15</sup> CRD 5 (Nouvelle-Zélande)

Président a mentionné que les délégations qui souhaitaient apporter des contributions au document de travail puisqu'il était lié au mandat du CCFL, pouvaient contacter l'IFPRI.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

119. Le Comité a été informé que sa quarante et unième session était provisoirement prévue à l'Île-du-Prince-Édouard (Canada) du 13 au 17 mai 2013.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

| OBJET   | ÉTAPE | MESURE À PRENDRE PAR:   | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE (REP12/FL) |
|---|-------|---|----------------------------------|
| Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)- définition des valeurs nutritionnelles de référence   | 8     | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 46<br>Annexe IV             |
| Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): Inclusion de l'éthylène pour d'autres produits: utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits                                | 8     | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 71<br>Annexe VI             |
| Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997): conditions additionnelles concernant les allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et aux allégations comparatives (sauf la Section 7.2)  | 5/8   | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 39<br>Annexe II             |
| Directives sur l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985): dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire  | 5/8   | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 67<br>Annexe V              |
| Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): Utilisation de l'éthylène pour induire la floraison des ananas et déverdir les agrumes aux fins de la prévention des mouches des fruits | 5/8   | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 76<br>Annexe VII            |
| Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): Ajout du spinosad, de l'octanoate de cuivre et du bicarbonate de potassium  | 5/8   | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius                                      | par. 80<br>Annexe VII            |
| Projet de révision des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997): Conditions additionnelles pour les allégations du contenu et les allégations comparatives (Section 7.2)  | 5     | Gouvernements<br>35 <sup>e</sup> Commission du<br>Codex Alimentarius<br>41 <sup>e</sup> CCFL              | par. 39<br>Annexe III            |
| Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (CAC/GL 32-1999): Aquaculture biologique  | 2/3   | Gt-électronique dirigé<br>par UE<br>Gouvernements<br>Gt-physique dirigé<br>par UE<br>41 <sup>e</sup> CCFL | par. 86                          |
| Document de travail sur les dispositions concernant le datage   | -     | Nouvelle-Zélande<br>41 <sup>e</sup> CCFL  | par. 105                         |
| Document de travail sur l'étiquetage des aliments dérivés des cultures biofortifiées par sélection naturelle  | -     | IFPRI<br>41 <sup>e</sup> CCFL   | par. 108                         |

**LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson /  
Président /  
Presidente : Mr. Paul MAYERS  
Associate Vice-President  
Policy and Programs Branch  
Canadian Food Inspection Agency  
1400 Merivale Road, Tower 1, 4<sup>th</sup> Floor, Room 104  
Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
Tel.: +613-773-5747  
Fax: +613-773-5969  
Email: paul.mayers@inspection.gc.ca

**ALGERIA  
ALGÉRIE  
ARGELIA**

M. Rachid BOUZIDI  
(Chef de délégation)  
Sous-Directeur de l'Organisation des Marchés et de la  
Régulation  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
12 avenue Colonel Amirouche  
Alger, ALGERIA  
Tel: +213 21 71 17 12  
Fax: +213 21 74 51 29  
E-mail: bouzidi.rachid@yahoo.fr

Mme Nora DERRADJI  
Chargée des Affaires Économiques et Commerciales  
Ambassade d'Algérie a Ottawa  
500 Wilbrod Street  
Ottawa, Ontario  
CANADA  
Tel: +613-789-8505  
Fax: +613-789-9124  
E-mail: noraderradji@embassyalgeria.ca

**ANTIGUA AND BARBUDA  
ANTIGUA-ET-BARBUDA  
ANTIGUA Y BARBUDA**

Ms. Samantha MOITT  
(Head of Delegation)  
Registered Dietician  
Mount St. John Medical Centre (MSJMC)  
Ministry of Health  
St. John's, Antigua  
ANTIGUA AND BARBUDA  
Tel: +268 764 3635  
E-mail: samantha.moitt@gmail.com

**ARGENTINA  
ARGENTINE**

Lic. María Cristina LÓPEZ  
(Jefe de delegación)  
Licenciada en Química  
Instituto Nacional de Tecnología Industrial  
Colectora de Avenida General Paz 5445  
B1650KNA San Martín  
ARGENTINA  
Tel: +54 11 47246433  
Fax: +54 11 47535743  
E-mail: kitty@inti.gob.ar

Dr. Pablo MORÓN  
Director de Calidad de Productos Agrícolas  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca  
Av. Paseo Colón 922  
Buenos Aires  
ARGENTINA  
Tel: +54 11 4349-2253  
Fax: +54 11 4349-2097  
E-mail: pmoron@minagri.gob.ar

Lic. Arnaldo César NONZIOLI  
Consultor  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca  
Av. Paseo Colón 922  
Ciudad Autónoma de Bs. As.  
ARGENTINA  
Tel: +54 11 4349-2236  
Fax: +54 11 4349-2306  
E-mail: anonzi@minagri.gob.ar

**AUSTRALIA  
AUSTRALIE**

Ms. Kathy DENNIS  
(Head of Delegation)  
Assistant Secretary  
Research, Regulation and Food Branch  
Department of Health and Ageing  
GPO Box 9848  
2601 Canberra, AUSTRALIA  
Tel: +61 2 6289 1770  
E-mail: kathy.dennis@health.gov.au

Ms. Jane ALLEN  
Senior Advisor  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
2601 Canberra, AUSTRALIA  
Tel: +61 2 6271 2678  
Fax: +61 2 6271 2278  
E-mail: jane.allen@foodstandards.gov.au

Dr. Robert SOLOMON  
Director, Food Regulation Policy  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
2601 Canberra, AUSTRALIA  
Tel: +61 2 6272 5945  
Fax: +61 2 6272 3025  
E-mail: rob.solomon@daff.gov.au

**AUSTRIA  
AUTRICHE**

Dr. Amire MAHMOOD  
(Head of Delegation)  
Federal Ministry of Health  
Radetzkystraße 2  
1030 Wien, AUSTRIA  
Tel: +43 1 71100 4741  
Fax: +43 1 71100 4201  
E-mail: amire.mahmood@bmg.gv.at

**BELGIUM  
BELGIQUE  
BÉLGICA**

Mr. Jean POTTIER  
(Head of Delegation)  
Regulatory Expert, Food Labelling, Nutrition and Health  
Claims  
FPS Health, Food Chain Safety and Environment  
Animal, Plant and Food Directorate-General Service  
Food, Feed, Other Consumption Products  
Eurostation, Place Victor Horta, 40/10  
B-1060 Brussels, BELGIUM  
Tel: +32 2 524 73 62  
Fax: +32 2 524 73 99  
E-mail: jean.pottier@health.belgium.be

**BRAZIL  
BRÉSIL  
BRASIL**

Mr. Rodrigo MARTINS DE VARGAS  
(Head of Delegation)  
Specialist in Health Surveillance  
National Health Surveillance Agency  
Ministry of Health  
SIA, Trecho 5, Área Especial 57, 71.205-050  
Brasília, BRAZIL  
Tel: +55 61 3462-4288  
Fax: +55 61 3462-5315  
E-mail: rodrigo,vargas@anvisa.gov.br

Ms. Fátima BRAGA  
Specialist on Regulation and Health Surveillance  
Ministry of Health  
SIA Trecho 5, Área Especial 57, Bloco D, 2º Andar  
71205-050 Brasília, BRAZIL  
Tel: +55 61 3462 5342  
Fax: +55 61 3462 5315  
E-mail: fatima.braga@anvisa.gov.br

Mr. Eduardo Augusto FERNANDES NILSON  
Substitute Coordinator of Food and Nutrition  
Ministry of Health  
SAF Sul Quadra 2 Lote 5/6 Bloco II - Sala 8 - Auditório  
(Subsolo) - Edifício Premium  
Brasília, BRAZIL  
Tel: +55 61 3306 8022  
E-mail: eduardo@saude.gov.br

Mr. Roberto GUIMARÃES HABIB MATTAR  
Federal Inspector  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco D, Anexo B, Sala 152-B  
70043-900 Brasília, BRAZIL  
Tel: +55 61 3218 24 53  
Fax: +55 61 32235350  
E-mail: roberto.mattar@agricultura.gov.br

**BULGARIA  
BULGARIE**

Ms. NELIYA MIKUSHINSKA-VANDEVA  
(Head of Delegation)  
Head of Department  
Ministry of Health  
Sveta Nedeliya, 5  
1000 Sofia, BULGARIA  
Tel: +359 2 9301183  
Fax: +359 2 9883413  
E-mail: nmikushinska@mh.government.bg

**BURKINA FASO**

Dr. Bakoué Jean Paul KARAMA  
(Chef de délégation)  
Directeur de l'Organisme National de Normalisation du  
Burkina Faso (Fasonorm)  
Ministère du Commerce  
01 BP 389 Ouagadougou 01  
Ouagadougou, BURKINA FASO  
Tel: +226-50-31-13-00  
Mobile: +226 76 58 52 27 ou +226 72 83 45 76  
Fax: +226-50-31-14-69  
E-mail: kara\_jean2006@yahoo.fr

**CAMEROON  
CAMEROUN  
CAMERÚN**

Mr. Medi MOUNGUI  
(Head of Delegation)  
Deputy Permanent Representative to FAO  
Embassy of Cameroon  
Via Siracusa 4/6 00161  
ITALY  
Tel: +39 064403644  
Fax: +39 064403644  
E-mail: medimoungui@yahoo.fr

Mrs. Marie Jeanine ATANGA NKODO  
Subdirector  
Cameroon Ministry of Agriculture and Rural  
Development  
Yaoundé, CAMEROON  
Tel.: +237 22 22 1613 / +77 78 4003  
Fax: +237 22 21 5590  
E-mail: jeanine\_nkodo@yahoo.fr

Ms. Renee Michele Nnama Nkili  
Cadre à la Direction de la Protection du Consommateur  
(DPC)  
Cameroon Ministry of Trade  
Yaoundé, CAMEROON  
Tel. : +237 99 35 2555 / +237 74 71 7193  
Fax: +237 22 22 3569  
E-mail: renee\_michele@hotmail.fr

**CANADA  
CANADÁ**

Mrs. Kathy TWARDEK  
(Head of Delegation)  
National Manager, Consumer Protection Division  
Canadian Food Inspection Agency  
1400 Merivale Road  
Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
Tel: +613-773-5489  
Fax: +613-773-5603  
E-mail: kathy.twardek@inspection.gc.ca

Government Advisors

Ms. Nora LEE  
 Chief, Nutrition Regulations and Standards Division  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
 Tel: +613-957-0353  
 Fax: +613-941-6636  
 E-mail: nora.lee@hc-sc.gc.ca

Ms. Elizabeth CORRIGAN  
 Regulatory and Standard Officer  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road, Tower 2, Floor 5, Room 350  
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
 Tel: +613-773-6221  
 E-mail: elizabeth.corrigan@inspection.gc.ca

Mrs. Alison WERELEY  
 Senior Program Officer  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road  
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
 Tel: +613-773-6450  
 Fax: +613-773-5603  
 E-mail: alison.wereley@inspection.gc.ca

Mr. Elmi OSMAN  
 Senior Policy Analyst  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road, Tower 1, Floor 5, Room 334  
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
 Tel: +613-773-6083  
 Fax: +613-773-5693  
 E-mail: osman.elmi@inspection.gc.ca

Mrs. Annie MORVAN  
 Senior Program Officer  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road, Tower 2, Floor 6, Room 256  
 Ottawa, Ontario K1A 0Y9, CANADA  
 Tel: +613-773-5508  
 Fax: +613-773-5603  
 E-mail: annie.morvan@inspection.gc.ca

Mr. Brent WILSON  
 Deputy Director - Technical Trade Policy Division  
 Agriculture Agri-Food Canada  
 1305 Baseline Road, Tower 5 - Room 144  
 Ottawa, Ontario K1A 0C5, CANADA  
 Tel: +613-773-1651  
 Fax: +613-773-1616  
 E-mail: brent.wilson@agr.gc.ca

Ms. Lydia DUMAIS  
 Section Head, Nutrition Labelling and Claims  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
 Tel: +613-954-0632  
 Fax: +613-941-6636  
 E-mail: lydia.dumais@hc-sc.gc.ca

Ms. Charmaine KURAN  
 Section Head, Nutrition Composition Section  
 Bureau of Nutritional Sciences  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
 Tel: +613-941-0074  
 Fax: +613-941-6636  
 E-mail: charmaine.kuran@hc-sc.gc.ca

Ms. Tracy BOUDREAU  
 Scientific Evaluator  
 Nutrition Evaluation Division  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)  
 Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
 Tel: +613-941-4207  
 Fax: +613-941-6636  
 E-mail: tracy.boudreau@hc-sc.gc.ca

Ms. Mireille ANDERSON  
 Certification and Market Access Officer  
 Aquaculture Management Directorate  
 Fisheries and Oceans Canada  
 200 Kent Street  
 Ottawa, Ontario, CANADA  
 Tel: +613-993-0108  
 E-mail: mireille.anderson@dfo-mpo.gc.ca

Non-Government Advisors

Mr. Etienne DAKO  
 Université de Moncton  
 18 Avenue Antonine-Maillet  
 Moncton, NB, CANADA  
 Tel: +506-858-4080  
 Fax: +506-858-4283  
 E-mail: etienne.dako@umoncton.ca

Ms. Pat VANDERKOOY  
 Manager, Public Affairs  
 Dietitians of Canada  
 106 Maple Street  
 Guelph, Ontario N1G 2G2, CANADA  
 E-mail: pat.vanderkooy@dietitians.ca

**CHAD, REPUBLIC OF  
 TCHAD, REPUBLIQUE DU  
 CHAD, REPÚBLICA DEL**

M. Anour ABDAMANE MAHAMAT  
 (Chef de délégation)  
 Ingénieur Agronome  
 Direction de la Protection des Végétaux et du  
 Conditionnement  
 B.P. 1551  
 N'Djamena, REPUBLIQUE DU TCHAD  
 Tel.: +235 99811710 / +235 62958250  
 E-mail: mahamatabdramane@yahoo.com

**CHILE  
 CHILI**

Dra. Nancy Sepúlveda Velásquez  
 (Jefe de delegación)  
 Jefa División Políticas Públicas Saludables y  
 Promoción  
 Ministerio de Salud  
 Mac Iver 541  
 Santiago, CHILE  
 Tel.: +56-02-5740493  
 E-mail: nsepulveda@minsal.cl

**CHINA  
CHINE**

Ms. Wanqiu CHENG  
(Head of Delegation)  
Division Director  
National Center for Health Inspection and Supervision,  
MOH, China  
No.32 Jiaodaokoubesiantiao Dongcheng District,  
Beijing, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-10-84088589  
Fax: +86-10-84088594  
E-mail: chengwanqiu2003@126.com

Mr. Zhengyao LIN  
Vice Director  
Ningbo Entry-Exit Inspection Quarantine Bureau  
NO.9, MaYuan Road  
Ningbo, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-13805861995  
Fax: +86-574-87021328  
E-mail: linzy@nbcq.gov.cn

Dr. Zhigang SONG  
Associate Professor/PhD, AQSISQ  
Research Center of International Inspection and  
Quarantine Standards and Technical Regulations  
R909 Sanyuan Mansion, NO.18 Xibahe  
Dongli, Chaoyang District  
100028 Beijing, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-13693067859  
Fax: +86-10-84603098  
E-mail: songzhg@263.net

Ms. Shangshu WANG  
Engineer  
Article Numbering Center of China  
4/F, She Yu Art Gallery, No.3 Beisanhuan  
Zhonglu, Xicheng District  
100029 Beijing, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-18611210836  
Fax: +86-10-82260410  
E-mail: shushu\_shushu@126.com

Ms. Huali WANG  
Research Assistant  
Chinese Center for Disease Control  
National Institute of Nutrition and Food Safety  
No 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District  
Beijing, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-10-13811291642  
Fax: +86-10-67711813  
E-mail: whl8208@sina.com.cn

Ms. Ying YU  
Engineer  
Article Numbering Center of China  
5/F, Suntrans Building, No.3 Beisanhuan  
Zhonglu, Xicheng District  
100029 Beijing, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel: +86-18610508873  
Fax: +86-10-62367592  
E-mail: yuy@ancc.org.cn

Mr Chiwai CHAN  
Senior Medical Officer  
Centre for Food Safety  
Food and Environmental Hygiene Department  
Hong Kong, PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
Tel.: +852 3962 2060  
Fax: +852 2803 0534  
E-mail: acwchan@fehd.gov.hk

Mr. Peijie ZHANG  
Director  
State Food and Drug Administration  
People's Republic of China  
26 Xuanwumen Xidajie, Beijing.  
Beijing, CHINA  
Tel: +8610-88330805  
Fax: +8610-88373527  
E-mail: wupeihui820212@126.com

Mr Jinjing ZHANG  
Deputy Director-General  
State Food and Drug Administration  
People's Republic of China  
26 Xuanwumen Xidajie, Beijing.  
Beijing, CHINA  
Tel: +8610-88375679  
Fax: +8610-88375679  
E-mail: zhangjj@sda.gov.cn

**COLOMBIA  
COLOMBIE**

Mr. Julio César VANEGAS RÍOS  
(Chef de délégation)  
Ingeniero, INVIMA  
Bogotá, COLOMBIA  
Tel: +57 1 311 263 5601  
Fax: +57 1 2948700  
E-mail: jvanegasr@invima.gov.co

Ms. Ingrid Nathalia  
Med. Veterinary  
Bogota, COLOMBIA  
Tel.: +86-10-3132972262  
Fax: +86-10-2948700, ext. 3920  
E-mail: natha.acosta@gmail.com

**CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF  
CONGO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU  
CONGO, REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL**

M. Bertin NTUMBA BULULU  
(Chef de délégation)  
Président  
Association pour la Promotion de la Métrologie et la  
Normalisation en République Démocratique du Congo  
(APROMEN)  
Immeuble du 24 Novembre, Croisement Av du  
Commerce-Av de l'Ecole  
Kinshasa  
RÉPUBLIQUE DU CONGO  
Tel: +243 81 50 43 047  
E-mail: bertin\_bu2002@yahoo.fr

**COSTA RICA**

Mr. Luis Carlos DELGADO MURILLO  
(Head of Delegation)  
Ambassador of Costa Rica in Canada  
Embassy of Costa Rica in Canada  
325 Dalhousie Street, Suite 407  
Ottawa, Ontario K1N 7G2, CANADA  
Tel: +613-562-2855  
Fax: +613-562-2582  
E-mail: [embajador@costaricaembassy.com](mailto:embajador@costaricaembassy.com)

Ms. Marcela ROJAS GÓMEZ  
 Departamento del Codex  
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
 Sabana Sur, 400 metros oeste de la Contraloría  
 General de la República  
 San José, COSTA RICA  
 Tel: +506 2291 2115  
 Fax: +506 2291 2120  
 E-mail: mrojas@meic.go.cr

Ms. Eliana VILLALOBOS CARDENAS  
 Minister-Counsellor  
 Embassy of Costa Rica in Canada  
 325 Dalhousie Street, Suite 407  
 Ottawa, Ontario K1N 7G2, CANADA  
 Tel: +613-562-2855  
 Fax: +613-562-2582  
 E-mail: evillalobos@costaricaembassy.com

**DENMARK**  
**DANEMARK**  
**DINAMARCA**

Ms. Pernille Lundquist MADSEN  
 (Head of Delegation)  
 Deputy Head of Division  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Stationsparken 31-33  
 2600 Glostrup, DENMARK  
 Tel: +45 72276662  
 E-mail: plum@fvst.dk

Ms. Linda JENSEN  
 Food Scientist  
 Danish Agriculture and Food Council  
 Axeltorv 3  
 DK 1609 København V  
 DENMARK  
 Tel: +45 3339 4350  
 E-mail: lmj@lf.dk

Ms. Dagny Løvoll WARMING  
 Scientific Officer  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Stationsparken 31-33  
 2600 Glostrup, DENMARK  
 Tel: +45 72276675  
 Fax: +45 72276901  
 E-mail: dlw@fvst.dk

Mr. Cesar CORTES  
 Head of Unit  
 Council of the EU - Danish Delegation  
 Rue de la Loi 175  
 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 281 6114  
 Fax: +32 2 281 6198  
 E-mail: cesar.cortes@consilium.europa.eu

**ECUADOR**  
**ÉQUATEUR**  
**ECUADOR**

Mr. Gonzalo Gonzalez  
 (Head of Delegation)  
 Counsellor  
 Ecuador Embassy  
 50 O'Connor Street, Suite 316  
 Ottawa, Ontario, CANADA  
 Tel.: +613-563-8206  
 E-mail: eecuacanada@mmrree.gob.ec

**ESTONIA**  
**ESTONIE**

Ms. Juta JAAMA  
 (Head of Delegation)  
 Estonian Ministry of Agriculture  
 Food Safety Department  
 39/41 Lai str.  
 15056 Tallinn  
 ESTONIA  
 Tel: +372 6 256 547  
 Fax: +372 6 256 210  
 E-mail: juta.jaama@agri.ee

**EUROPEAN UNION (MEMBER ORGANIZATION)**  
**UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)**  
**UNIÓN EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Dr. Jérôme LEPEINTRE  
 (Head of Delegation)  
 Deputy Head of Unit  
 European Commission  
 Health and Consumers Directorate-General  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 299 37 01  
 Fax: +32 2 299 85 66  
 E-mail: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Ms. Helen LEE  
 Administrator  
 European Commission  
 Health and Consumers Directorate-General  
 Rue Belliard, 232  
 1049 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 299 86 68  
 E-mail: helen.lee@ec.europa.eu

Ms. Maria FLADL  
 Administrator  
 European Commission  
 DG AGRI  
 Rue de la Loi  
 1049 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 298 04 40  
 E-mail: maria.fladl@ec.europa.eu

Mr. Richard BATES  
 Administrator  
 European Commission  
 DG for Maritime Affairs and Fisheries  
 Rue de la Loi  
 B-1049 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 299 12 02  
 E-mail: richard.bates@ec.europa.eu

**FINLAND**  
**FINLANDE**  
**FINLANDIA**

Ms. Anne HAIKONEN  
 (Head of Delegation)  
 Legislative Counsellor  
 Department of Food and Health  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O.Box 30  
 00023 GOVERNMENT, Helsinki, FINLAND  
 Tel: +358 9 1605 2786  
 Fax: +358 9 1605 3338  
 E-mail: anne.haikonen@mmm.fi

**FRANCE  
FRANCIA**

Mme Sophie DUSSOURS  
(Chef de délégation)  
Chargée de mission  
Direction générale de la Concurrence de la  
Consommation et de la Répression des Fraudes  
(DGCCRF)  
59, boulevard Vincent Auriol  
75 703 Paris Cedex 13, FRANCE  
Tel.: +33 1 44 97 03 08  
Fax: +33 1 44 97 30 37  
E-mail: sophie.dussours@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Françoise COSTES  
Chargée de mission réglementaire  
Association de la Transformation Laitière Française  
(ATLA)  
42, rue de Châteaudun  
75009 Paris, FRANCE  
Tel.: +33 1 49 70 72 69  
Fax: +33 1 42 80 63 65  
Email: fcostes@atla.asso.fr

Mme Annie LOC'H  
Corporate Public Affairs Director  
Danone  
15 rue du Helder  
Paris, FRANCE  
Tel: +33 6 14 67 28 25  
E-mail: annie.loch@danone.com

Mme Isabelle SUBIRADE  
Responsable affaires réglementaires  
CNIEL  
Route départementale 128  
91767 Palaiseau  
FRANCE  
Tel: +33169357475  
Fax: +33169357696  
E-mail: isabelle.subirade@danone.com

**GAMBIA  
GAMBIE**

Mr. Abdoulie K.K. PHAAL  
(Head of Delegation)  
Controller  
Weights and Measures Bureau  
8, Nelson Mandela Street  
Banjul, THE GAMBIA  
Tel: +220 9801904 / 7099251  
Fax: +220 4227756  
E-mail: abphscpb@yahoo.com

Mr. Sillah OUSMAN  
Chairperson of the Information, Education and  
Communication Sub-Committee of NCSPSC  
National Codex Sanitary and Phyto-Sanitary Committee  
(NCSPSC)  
40 New Perseverance Street  
Banjul, THE GAMBIA  
Tel: +220 9953212  
E-mail: oussillah@hotmail.com

**GERMANY  
ALLEMAGNE  
ALEMANIA**

Mr. Niklas SCHULZE ICKING  
(Head of Delegation)  
Deputy Head of Division  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Wilhelmstraße 54  
D-10117 Berlin, GERMANY  
Tel: +49 (0) 30-18 529 3515  
Fax: +49 (0) 30-18 529 3273  
E-mail: codex.germany@bmelv.bund.de

Mrs. Marie DUBITSKY  
Maria Dubitsky Consulting GmbH  
Andreas-Kasperbauer-Straße 13  
D-85540 Haar, GERMANY  
Tel: +49 (0) 89 680 4131  
Fax: +49 (0) 89 461 48492  
E-mail: marie@dubitsky.de

Dr. Susanne KETTLER  
SRA Director Regulatory Affairs  
Coca-Cola Services s.a.  
Chaussee de Mons 1424  
B-1070 Brüssel, BELGIUM  
Tel: +32 471 989045  
Fax: +32 2 559 2378  
E-mail: skettler@coca-cola.com

Mr. Bernd KURZAI  
Legal Counsel Food Law  
Südzucker AG  
Gottlieb-Daimler-Straße 12  
D-68165 Mannheim, GERMANY  
Tel: +49 (0) 621 421 356  
Fax: +49 (0) 621 421 399  
E-mail: bernd.kurzai@suedzucker.de

Mrs. Angelika MROHS  
Managing Director  
BLL e.V.  
Claire-Waldoff-Straße 7  
D-10117 Berlin, GERMANY  
Tel: +49 (0) 30 206 143 133  
Fax: +49 (0) 30 206 143 233  
E-mail: amrohs@bll.de

Dr. Jörg RIEKE  
Managing Director  
German Dairy Association  
Jägerstraße 51  
D-10117 Berlin, GERMANY  
Tel: +49 (0) 30 4030445 – 23  
Fax: +49 (0) 30 4030445 – 57  
E-mail: rieke@milchindustrie.de

**GHANA**

Mrs. Isabella Mansa AGRA  
(Head of Delegation)  
Head, Food Evaluation and Registration Department  
Food and Drugs Board (FDB)  
P.O. Box CT 2783  
Cantonments, Accra, GHANA  
Tel: +233 302 233 200  
E-mail: isabellamagra@fdbghana.gov.gh  
E-mail: isabelmansa@yahoo.com

Mrs. Hectoria Kyerewaah KORTO  
Regulatory Officer I  
Food and Drugs Board  
Food Evaluation and Registration Department  
P. O. Box CT 2783, Cantonments  
ACCRA, GHANA  
Tel: +233 548 178 138  
Fax: + 233 302 229 794  
E-mail: afiakyerewaah@yahoo.co.uk

Ms. Abena Safoa OSEI  
Senior Standards Officer  
Ghana Standards Authority  
Technical Coordinating Services Department  
P. O. Box MB 245  
ACCRA, GHANA  
Tel: +233 277 451 675  
Fax: +233 302 500 231  
E-mail: aosei@gsa.gov.gh  
E-mail: safoaosei@gmail.com

#### **GUATEMALA**

Master Nelson Antonio RUANO GARCÍA  
(Jefe de delegación)  
Médico Veterinario, MSc  
Ministerio de Agricultura Ganadería y Alimentación,  
MAGA  
Casa 41 Eje 3 las Jacarandas Residencial Planes de  
Barcenás Zona 3 de Villanueva código postal 1064  
Guatemala, GUATEMALA  
Tel: +502 55105490 / +502 24137454  
Fax: +502 24137454  
E-mail: mvnelsonru@yahoo.es

#### **GUINEA GUINÉE**

Ms. Mariama BARRY  
(Chef de délégation)  
Directrice Générale de l'Office National de Contrôle de  
Qualité de la République de Guinée  
Ministère du Commerce  
Simbaya Commune de Matoto  
Conakry, GUINÉE  
Tel: +224 64974746 / +224 68131381  
E-mail: mariamabellabarry@yahoo.fr

#### **HUNGARY HONGRIE HUNGRÍA**

Ms. Marianna DÖMÖLKI  
(Head of Delegation)  
Quality Expert  
Ministry of Rural Development  
Kossuth Lajos tér 11  
H-1055 Budapest, HUNGARY  
Tel: +361 7953908  
Fax: +361 7950096  
E-mail: marianna.domolki@vm.gov.hu

#### **INDIA INDE**

Mr. Anil MEHTA  
(Head of Delegation)  
Deputy Director & Liaison Officer  
National Codex Contact Point  
Food Safety and Standards Authority of India  
Ministry of Health and Family Welfare  
Government of India  
FDA Bhawan, Kotla Road  
New Delhi 110002, INDIA  
Tel: +91 11 23220997  
Fax: +91 11 23220992  
E-mail: anil.mehta76@yahoo.in  
E-mail: anilmehtha@fssai.gov.in

#### **INDONESIA INDONÉSIE**

Ms. Tetty Helfery SIHOMBING  
(Head of Delegation)  
Director for Food Product Standardization  
National Agency for Drug and Food Control  
Jl. Percetakan Negara No. 23  
10560 Jakarta, INDONESIA  
Tel: +62 21 42875584  
Fax: +62 21 42875780  
E-mail: tettyhelfery@yahoo.com

Ms. Siti ELYANI  
Head of Subdirector of Food and Food Additive  
Evaluation  
Directorate of Food Safety Assessment  
Jl. Percetakan Negara No. 23  
National Agency for Drug and Food Control  
10560 Jakarta, INDONESIA  
Tel: +62 21 42800221  
Fax: +62 21 4245267  
E-mail: selyani@yahoo.com

Mr. Budi YASRI  
Head of Section for Cooperation  
Ministry of Trade  
Directorate of Consumer Empowerment  
Jl. M.I Ridwan Rais No. 5, 2nd Building, 10th Floor  
10110 Jakarta, INDONESIA  
Tel: +62 21 3858187  
Fax: +62 21 3857954  
E-mail: budiyasri@yahoo.com

Mr. Rully INDRAYANA  
Head of Section for Standard Implementation  
Ministry of Trade  
Directorate of Standardization  
Jl. M.I Ridwan Rais No. 5, 2nd Building, 8th Floor  
10110 Jakarta, INDONESIA  
Tel: +62213863928  
Fax: +62213863928  
E-mail: rully.indrayana@kemendag.go.id  
E-mail: sow380@yahoo.com

Mr. Rudy TJAHOJUTOMO  
Director, Indonesian Center for Agricultural Post  
Harvest Research and Development – IAARD  
Ministry of Agriculture  
Jl. Tentara Pelajar No.12 - Cimanggu Resarch Complex  
16114 Bogor - West Java, INDONESIA  
Tel: +62 251 8351282  
Fax: +62 251 8350920  
E-mail: rudyhutomo@yahoo.com

Mr. Sulisty Widayanto  
Trade Attaché  
Indonesian Embassy  
55 Parkdale Avenue  
Ottawa, Ontario K1Y 1E5, CANADA  
Tel.: +613-724-1100  
Fax: +613-724-1105  
E-mail: wsulisty@gmail.com

Mr. Hikmat Moeljawan  
Counsellor  
Embassy of the Republic of Indonesia  
55 Parkdale Avenue  
Ottawa, Ontario K1Y 1E5, CANADA  
Tel.: +613-724-1100  
Fax: +613-724-1105

**IRELAND**  
**IRLANDE**  
**IRLANDA**

Ms. Anne-Marie BOLAND  
(Head of Delegation)  
Senior Technical Executive: Regulatory Affairs  
Food Safety Authority of Ireland  
Abbey Court, Lower Abbey Street  
1 Dublin, IRELAND  
Tel: + 353 1 8171367  
Fax: + 353 1 8181301  
E-mail: amboland@fsai.ie

Mr. David W. NOLAN  
Senior Superintending Veterinary Inspector  
Department of Agriculture, Food and the Marine  
Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2, IRELAND  
Tel.: +353 1 607 2978  
Fax: +353 1 6610230  
E-mail: Davidw.Nolan@agriculture.gov.ie

**ITALY**  
**ITALIE**  
**ITALIA**

Mr. Ciro IMPAGNATIELLO  
(Head of Delegation)  
Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali  
Via XX Settembre, 20  
00187 Rome, ITALY  
Tel: +39 0646656046  
Fax: +39 064880273  
E-mail: c.impagnatiello@mpaaf.gov.it

Mrs. Maria Severina LIBERATI  
Chief Ministerial Unit  
Ministry of Agricultural, Food and Forestry Policies -  
G.D. for Fisheries and Aquaculture  
Via Dell'Arte, 16  
00144 Rome, ITALY  
Tel: +39 06 59084376  
Fax: +39 06 59084176  
E-mail: ms.liberati@mpaaf.gov.it

Mr. Roberto COPPARONI  
Nutrition Area  
Ministero Salute  
Via Ribotta, 5  
00144 Roma, ITALY  
Tel: +39 06 5994 6697  
E-mail: r.copparoni@sanita.it

Mr. Luca RAGAGLINI  
Vice Director  
AIDEPI (Italian Association of Confectionery and Pasta  
Industries)  
Viale del Poggio Fiorito, 61  
00144 Roma, ITALY  
Tel: +39 06 80910720  
Fax: +39 06 8073186  
E-mail: luca.ragaglini@aidepi.it

Ms. Giulia ALESSI  
COISPA - Technology and Research Bari – Italy  
Via Gallia, 60  
00183 Roma, ITALY  
Tel: +39 347 8450789  
E-mail: adwd@hotmail.it

**JAMAICA**  
**JAMAÏQUE**

Mr. Wendell RICHARDS  
(Head of Delegation)  
Inspector-in-charge  
Bureau of Standards Jamaica  
Regulatory Division  
6 Winchester Road, Kingston 10  
00000 Kingston, JAMAICA  
Tel: +876 619 1131  
Fax: +876 929 4736  
E-mail: wrichards@bsj.org.jm

**JAPAN**  
**JAPON**  
**JAPÓN**

Mr. Naohiro MASUDA  
(Head of Delegation)  
Director  
Consumer Affairs Agency, Japan  
Food Labelling Division,  
2-11-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan  
100-6178 Tokyo, JAPAN  
Tel: +81-3-3507-9220  
Fax: +81-3-3507-9292  
E-mail: g.codex-j@caa.go.jp

Mr. Hiroaki HAMANO  
Technical Advisor  
International Life Sciences Institute Japan  
Kojimachi R.K Bldg. 2-6-7, Kojimachi, Chiyoda-ku, 102-  
0083 Tokyo, JAPAN  
Tel: +81-3-5215-3535  
Fax: +81-3-5215-3537  
E-mail: hhamano@ilsijapan.org

Ms. Rieko MIYATA  
Officer  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Japan  
Food Safety and Consumer Policy Division, Food  
Safety and Consumer Affairs Bureau,  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan  
100-8950 Tokyo, JAPAN  
Tel: +81-3-3502-8732  
Fax: +81-3-3507-4232  
E-mail: rieko\_miyata@nm.maff.go.jp

Dr. Nobuyoshi SHIOZAWA  
 Officer  
 Consumer Affairs Agency, Japan  
 Food Labelling Division,  
 2-11-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan  
 100-6178 Tokyo  
 JAPAN  
 Tel: +81-3-3507-9220  
 Fax: +81-3-3507-9292  
 E-mail: g.codex-j@caa.go.jp

Mr. Tsuyoshi UCHIDA  
 Associate Director  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Japan  
 Labelling and Standards Division, Food Safety and  
 Consumer Affairs Bureau,  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan  
 100-8950 Tokyo  
 JAPAN  
 Tel: +81-3-6744-7139  
 Fax: +81-3-6744-0569  
 E-mail: tsuyoshi\_uchida@nm.maff.go.jp

#### **KENYA**

Mrs. Alice ONYANGO  
 (Head of Delegation)  
 Manager, Kenya Bureau of Standards  
 National Codex Contact Point/Standards Development  
 and International Trade  
 P.O. Box 54974  
 00200 Nairobi, KENYA  
 Tel: +254-02-6948303  
 Fax: +254-02-609660  
 E-mail: akothe@kebs.org  
 E-mail: dereda.onyango1@gmail.com  
 E-mail: info@kebs.org

Ms. Evelyn KABONG'O  
 Quality Assurance Officer  
 Kenya Bureau of Standards  
 Quality Assurance and Import Inspection  
 2949 Kisumu, KENYA  
 Tel: +254-721481628  
 Fax: +254-02-609660  
 E-mail: kabongoe@kebs.org

#### **KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DE**

Ms. Soo-Yeon LEE  
 (Head of Delegation)  
 Assistant Director  
 Korea Food and Drug Administration  
 Food Safety policy division  
 Osong Health Technology Administration Complex 187  
 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup  
 363-700 Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Tel: +82-43-719-2021  
 Fax: +82-43-719-2000  
 E-mail: seanlee@korea.kr

Ms. JUNG-AE MA  
 Assistant Director  
 Food Management Division  
 Korea Food and Drug Administration  
 Osong Health Technology Administration Complex 187  
 Osongsaengmyeong2(i)-ro, Gangoe-myeon  
 363-951 Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Tel: +82-43-719-2058  
 Fax: +82-43-719-2050  
 E-mail: aeekfda@korea.kr

Dr. Sang-Beom LEE  
 Junior Researcher  
 Division of Organic Agriculture  
 Rural Development Administration  
 Suinro 126, Kweonseon-gu  
 441-707 Suwon, Kyeongkee-do  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Tel: 82-31-290-0557  
 Fax: 82-31-290-0507  
 E-mail: korealee@korea.kr

#### **LESOTHO**

Mr. Lesala Lazaro NTS'OEU  
 (Head of Delegation)  
 Technical Inspector  
 Department of Standards and Quality Assurance  
 Ministry of Trade and Industry, Cooperatives and  
 Marketing  
 P.O. Box 747  
 Maseru, LESOTHO  
 Tel: +266 58975938  
 Fax: +266 22314642  
 E-mail: ntsoeul@yahoo.com

#### **LUXEMBOURG LUXEMBURGO**

Dr. Paul Willox  
 (Head of Delegation)  
 Honorary Consul of Luxembourg  
 World Exchange Plaza  
 45 O'Connor Street, Suite 1150  
 Ottawa, Ontario K1P 1A4  
 CANADA  
 Tel.: +613-755-4091  
 Fax: +613-237-9145  
 E-mail: luxconsulottawa@gmail.com

#### **MADAGASCAR**

Mr. Bernardin RAMIANDRISOA  
 (Chef de délégation)  
 Commissaire du Commerce et de la Concurrence  
 Ministère du Commerce  
 Direction de la concurrence et de la Protection des  
 Consommateurs  
 Lot ITR 75 bis Andranonahoatra  
 Antananarivo, MADAGASCAR  
 Tel: +261 33 12 296 76  
 E-mail: dnq.snor@moov.mg

**MALAYSIA**  
**MALAISIE**  
**MALASIA**

Dr. Kanga Rani Selvaduray  
 (Head of Delegation)  
 Senior Research Officer  
 Malaysian Palm Oil Board  
 6, Persiaran Institusi  
 Bandar Baru Bangi  
 Kajang, Selangor, MALAYSIA  
 Tel.: +603 87694606  
 Fax: +603 89221742  
 E-mail: krani@mpob.gov.my

**MAURITANIA**  
**MAURITANIE**

Mr. Mohamed Ethmane  
 (Head of Delegation)  
 DNPQ  
 B.P. 3003  
 Nouakchott, MAURITANIA  
 Tel.: +222 4625 29429  
 Fax: +222 4624 1680  
 E-mail: ethmane@dnpq.mr  
 E-mail: ethmane50@yahoo.fr

**MEXICO**  
**MEXIQUE**  
**MÉXICO**

Adriana GONZÁLEZ ARCE  
 (Jefe de Delegación)  
 Encargada de Política Social y Asuntos Legales  
 Representación de la Secretaria de Economía en  
 Canadá  
 México, Secretaría de Economía  
 45 O'Connor Street, Suite 1030  
 Ottawa, Ontario K1P 1A4, CANADA  
 Tel: +613-235-7782  
 E-mail: adriana@nafta-mexico.org

Mme Laura Andrea MIRANDA SOLIS  
 Directora de Salud y Bienestar  
 Consejo Mexicano de la Industria de Productos de  
 Consumo  
 Ejército Nacional 904 Piso 10 Palmas Polanco  
 Distrito Federal, MEXICO  
 Tel: +52 55 5395 9939  
 Fax: +52 55 2629 6130  
 E-mail: lmiranda@conmexico.com.mx

Mme Erika Iliana QUEVEDO CHAN  
 Directora de Asuntos Regulatorios  
 Consejo Mexicano de la Industria de Productos de  
 Consumo  
 Ejército Nacional 904 Piso 10 Palmas Polanco  
 Distrito Federal, MEXICO  
 Tel: +52 55 2629 6133  
 Fax: +52 55 5395 9939  
 E-mail: equevedo@conmexico.com.mx

Mme Edith Duarte PEDROTE  
 Agricultural Affairs  
 Oficina de SAGARPA en Canada  
 MEXICO/SAGARPA (Secretaira de Agricultura,  
 Ganaderia, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación)  
 45 O'Connor Street, Suite 1000  
 Ottawa, Ontario, CANADA  
 Tel.: +613-563-0733, ext. 4424  
 Fax: +613-563-0923  
 E-mail: eduarte@agrimexcan.com

**MOROCCO**  
**MAROC**  
**MARRUECOS**

D<sup>r</sup> Sanae OUZZANI, PhD  
 (Chef de délégation)  
 Service de la Réglementation et du Contentieux Office  
 National de Sécurité Sanitaire des Produits  
 Alimentaires (ONSSA)  
 Av Ahmed Cherkaoui, Agdal Rabat  
 Rabat Maroc, MOROCCO  
 Tel: +212 6 60 89 64 90  
 Fax: +212 5 37 68 20 49  
 E-mail: ouzzanisanae@gmail.com

Mme Bouchra EL AYCHI  
 Directrice Management  
 Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement  
 Koutoubia Holding  
 Rue Ibn Khaldoun  
 Mohammedia, MOROCCO  
 Tel: +212 6 61 04 10 95  
 Fax: +212 5 23 31 49 66  
 E-mail: belaychi@gmail.com  
 E-mail: belaychi@koutoubia.net

**MOZAMBIQUE**

Prof. Louis PELEMBE  
 (Head of Delegation)  
 Professor of Food Science  
 University of Eduardo Mondlane  
 207 Maputo City  
 MOZAMBIQUE  
 Tel: +258 824864210  
 E-mail: louispelembe@uem.mz

Dr. Maria Carolina OMAR  
 CTA  
 Av 25 de Setembro, Prédio TimeSquare, Bloco4 nº 33  
 Maputo City  
 MOZAMBIQUE  
 Tel: +258 21 360 379  
 Fax: +258 21 304 173  
 E-mail: carolina.omar@mz.nestle.com

**NETHERLANDS**  
**PAYS-BAS**  
**PAÍSES BAJOS**

Mrs. Inge STOELHORST  
 (Head of Delegation)  
 Senior Policy Officer  
 Ministry of Health  
 PO Box 20350, 2500 EJ  
 The Hague, THE NETHERLANDS  
 Tel: +31 70 340 5658  
 Fax: +31 70 340 7303  
 E-mail: i.stoelhorst@minvws.nl

**NEW ZEALAND  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
NUEVA ZELANDIA**

Ms. Jenny REID  
(Head of Delegation)  
Manager Food Safety and Risk Assessment  
Ministry for Primary Industries  
P.O. Box 2526  
6011 Wellington, NEW ZEALAND  
Tel: +64 4 894 2582  
E-mail: jenny.reid@mpi.govt.nz

Ms. Phillippa HAWTHORNE  
Senior Advisor (Labelling & Composition)  
Ministry for Primary Industries  
P.O. Box 2526  
6011 Wellington, NEW ZEALAND  
Tel: +64 4 8942514  
E-mail: phillippa.hawthorne@mpi.govt.nz

Ms. Kay SHAPLAND  
Manager Food Production & Processing  
Ministry for Primary Industries  
Standards  
Pastoral House, 25 The Terrace, Wellington  
6011 Wellington, NEW ZEALAND  
Tel: +64 4 8942655  
E-mail: kay.shapland@mpi.govt.nz

**NIGERIA  
NIGÉRIA**

Mr. Fred Nduka CHIAZOR  
(Head of Delegation)  
Scientific & Regulatory Affairs Manager  
Coca-Cola Nigeria Limited/ Association of Food  
Beverages and Tobacco Employers  
Regulatory Affairs  
16 Gerrard Road, Ikoyi  
Lagos, NIGERIA  
Tel: +234 8035352226  
E-mail: fchiazor@coca-cola.com

**NORWAY  
NORVÈGE  
NORUEGA**

Dr. Hanne Marit GRAN  
(Head of Delegation)  
Senior Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal, NORWAY  
Tel: +47 950 20 771  
E-mail: hamgr@mattilsynet.no

Ms. Ida TIDEMANN-ANDERSEN  
Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O.Box 383  
N-2381 Brumunddal, NORWAY  
Tel: +47 23 21 65 73  
E-mail: idtid@mattilsynet.no

**PHILIPPINES  
FILIPINAS**

Mrs. Charina May TANDAS  
(Head of Delegation)  
Food Drug Regulation Officer III  
Food and Drug Administration  
Department of Health  
Civic Drive, Filinvest Corporate City  
1781 Alabang, PHILIPPINES  
Tel: +632 8571900  
Fax: +632 8070751  
E-mail: tandascharimay@yahoo.com

Mrs. Elizabeth PERLAS  
Senior Research Specialist  
Food Development Center  
National Food Authority  
Department of Agriculture  
FTI Complex  
1630 Taguig City, PHILIPPINES  
Tel: +632 838-4014  
Fax: +632 838-4692  
E-mail: elizabeth.perlas@yahoo.com

Ms. Lara VIVAS  
Senior Science Research Specialist  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product Standards  
Department of Agriculture  
BPI Compound, Visayas Avenue, Diliman  
1101 Quezon City  
PHILIPPINES  
Tel: +632 456-6552  
Fax: +632 456-6552  
E-mail: laravivas@gmail.com

**RUSSIAN FEDERATION  
FÉDÉRATION DE RUSSIE  
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Dr. Sergey STROKOV  
(Head of Delegation)  
Counsellor  
Russian Embassy in Canada  
285 Charlotte Street  
Ottawa, Ontario, CANADA  
Tel: +613-235-4341  
Fax: +613-236-6342  
E-mail: s.strokov@rusembassy.ca

**SAINT KITTS AND NEVIS  
SAINT-KITTS-ET-NEVIS  
SAINT KITTS Y NEVIS**

Ms. Denyse PHIPPS  
(Head of Delegation)  
Senior Laboratory Technician  
Saint Kitts and Nevis Bureau of Standards  
Ministry of Industry, Trade, Consumer Affairs and  
Commerce  
La Guerite P.O. Box 186  
Basseterre, SAINT KITTS AND NEVIS  
Tel: +869-465-5279  
Fax: +869-465-3852  
E-mail: MPLBOS@gmail.com

**SAINT LUCIA  
SAINTE-LUCIE  
SANTA LUCÍA**

Mr. Hubert Reynolds  
(Head of Delegation)  
Head of Department Compliance  
Saint Lucia Bureau of Standards  
Ministry of Commerce  
P.O. Box 5412  
Castries, SAINT LUCIA  
Tel.: +758 453 0049  
Fax: +758 452 3561  
E-mail: h.reynolds@slbs.org

**SAUDI ARABIA  
ARABIE SAOUDITE  
ARABIA SAUDITA**

Mr. Abdulaziz SHUWAISH  
(Head of Delegation)  
Food Standards Specialist  
Saudi Food and Drug Authority  
Executive Department for Technical Regulations and  
Standards  
3292 Northern Ring Rd.  
13312 Riyadh, SAUDI ARABIA  
Tel: +96612759222  
Fax: +96612751282  
E-mail: codex.cp@sFDA.gov.sa

**SINGAPORE  
SINGAPOUR  
SINGAPUR**

Mr. Sean WONG  
(Head of Delegation)  
Senior Executive Manager (Regulatory Programmes)  
Agri-Food & Veterinary Authority, Singapore  
Regulatory Administration Department  
5 Maxwell Road, #18-00 Tower Block, MND Complex  
069110 Singapore, SINGAPORE  
Tel: +65 6325 7829  
Fax: +65 6220 6068  
E-mail: sean\_wong@ava.gov.sg

Ms. Mui Lee NEO  
Manager (Regulatory Programmes)  
Agri-Food & Veterinary Authority, Singapore  
Regulatory Administration Department  
5 Maxwell Road, #18-00 Tower Block, MND Complex  
069110 Singapore, SINGAPORE  
Tel: +65 6325 8551  
Fax: +65 6220 6068  
E-mail: neo\_mui\_lee@ava.gov.sg

**SOUTH AFRICA  
AFRIQUE DU SUD  
SUDÁFRICA**

Mr. Malose Daniel MATLALA  
(Head of Delegation)  
Deputy Director: Inter-Agency Liaison and Regulatory  
Nutrition  
Department of Health  
Directorate: Food Control  
Private Bag x828  
0001 Pretoria, SOUTH AFRICA  
Tel: +27 12 3958789  
Fax: +27 86 632 6440  
E-mail: CACPSA@health.gov.za

Mrs. Antoinette BOOYZEN  
Assistant Director: Food Control  
Department of Health  
Directorate: Food Control  
Private Bag x828  
0001 Pretoria  
SOUTH AFRICA  
Tel: +27 12 3958792  
Fax: +27 12 395 8854  
E-mail: booyza@health.gov.za

**SWEDEN  
SUÈDE  
SUECIA**

Ms. Kristina LAGESTRAND SJÖLIN  
(Head of Delegation)  
Principal Regulatory Officer  
National Food Agency  
Food Standards Department  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
Tel: +4618175500  
Fax: +4618105848  
E-mail: Codex.Sweden@slv.se

Ms. Lena NILSSON BJÖRCK  
Nutritionist  
National Food Agency  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
Tel: +4618175500  
Fax: +4618105848  
E-mail: Codex.Sweden@slv.se

**SWITZERLAND  
SUISSE  
SUIZA**

Mrs. Elisabeth NELLEN-REGLI  
(Head of Delegation)  
Consumer Protection Directorate, Food Safety Division  
Swiss Federal Office of Public Health  
Schwarzenburgstrasse 165  
3003 Berne, SWITZERLAND  
Tel: +41 31 322 95 60  
Fax: +41 31 322 95 74  
E-mail: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Dr. Philippe PITTET  
Assistant Vice President  
Nestec Ltd  
Regulatory and Scientific Affairs  
Avenue Nestlé 55  
1800 Vevey, SWITZERLAND  
Tel: +41 21 924 4264  
Fax: +41 21 924 4547  
E-mail: philippe.pittet@nestle.com

**THAILAND**  
**THAÏLANDE**  
**TAILANDIA**

Mr. SAKCHAI SRIBOONSUE  
 (Head of Delegation)  
 Secretary General  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards  
 50 Phaholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak  
 10900 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +6625612277, ext. 1101 or +6625613  
 Fax: +6625613697 or +6625613357  
 E-mail: sakchais@acfs.go.th

Ms. THIRAPAN GUTTASINGI  
 Regulatory Affair Director  
 The Federation of Thai Industries  
 2/4 Nailert Park Building, 5th floor  
 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +662-657-555, ext.5546  
 Fax: +662-655-4017  
 E-mail: thirapan.guttasingi@abbott.com

Ms. JINTANA KITCHAROENWONG  
 Medical Scientist  
 Bureau of Quality and Safety of Food  
 Department of Medical Sciences  
 88/7 Tiwanon Road  
 11000 Nonthaburi, THAILAND  
 Tel: +662-951-0000 / 99524 / 99529  
 Fax: +662-951-1021  
 E-mail: jintana.ki@dmsc.mail.go.th

Ms. NIPHAPORN LAKSHANASOMYA  
 Bureau of Quality and Safety of Food  
 Department of Medical Sciences  
 88/7 Tiwanon Road  
 11000 Nonthaburi, THAILAND  
 Tel: +668-6035-4996  
 Fax: +662-951-1021  
 E-mail: niphaporn.1@dmsc.mail.go.th

Ms. ING-ORN PANYAKIT  
 Standard Officer, Senior Professional Level  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards  
 50 Phaholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak  
 10900 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +662-561-2277, ext. 1423  
 Fax: +662-561-3357  
 E-mail: p\_ingorn@yahoo.co.th

Ms. RACHATA PONGRUJIKORN  
 Food and Drug Technical Officer  
 Food and Drug Administration  
 Ministry of Public Health  
 88/24 Food and Drug Administration, Tiwanon Rd.  
 11000 Nonthaburi, THAILAND  
 Tel: +662-590-7219  
 Fax: +662-591-8476  
 E-mail: rachata@fda.moph.go.th

Ms. SUPATRA REWPAIROJ  
 Trade and Technical Manager  
 Thai Food Processors' Association  
 170/21-22 Ocean Tower 1 Bldg, Khlongtoey  
 10110 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +662-261-2684-6  
 Fax: +662-261-2997  
 E-mail: supatra@thaifood.org, thaifood@thaifood.org

Mr. Rungroj Rungrojsakorn  
 Thai Frozen Foods Association  
 92/6 6th Floor, Sathornthani 2 blog, North Sathorn Rd  
 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +662-235-5622  
 Fax: +662-235-5625  
 E-mail: thai-frozen@thai-frozen.or.th

Ms. WARUNEE SENSUPA  
 Food and Drug Technical Officer  
 Food and Drug Administration  
 Ministry of Public Health  
 88/24 Food and Drug Administration, Tiwanon Rd.  
 11000 Nonthaburi, THAILAND  
 Tel: +662-590-7173  
 Fax: +662-591-8476  
 E-mail: warunee@fda.moph.go.th

Mr. Tust Thangsombat  
 Vice President & Chairman of Seafood Processors  
 Group  
 Thai Food Processors' Association  
 170/21-22 Ocean Tower 1 Bldg, Khlongtoey  
 10110 Bangkok, THAILAND  
 Tel: +662-261-2684-6  
 Fax: +662-261-2997  
 E-mail: thaifood@thaifood.org

**TRINIDAD AND TOBAGO**  
**TRINITÉ-ET-TOBAGO**  
**TRINIDAD Y TABAGO**

Mrs. Nirmala BEHARRYSINGH  
 (Head of Delegation)  
 Food and Drugs Inspector III (Ag)  
 Ministry of Health  
 Chemistry/Food and Drugs Division  
 92, Frederick Street, Port-of-Spain  
 TRINIDAD AND TOBAGO  
 Tel: +868 623 5242  
 Fax: +868 623 2477  
 E-mail: cfdd@health.gov.tt

**UNITED KINGDOM**  
**ROYAUME-UNI**  
**REINO UNIDO**

Mr. Stephen PUGH  
 (Head of Delegation)  
 Head of Food Labelling, Food Policy Unit  
 Department for Environment Food and Rural Affairs  
 (DEFRA), Area 7E, 9 Milbank, c/o Nobel House  
 17 Smith Square  
 London SW1P 3J4, UNITED KINGDOM  
 Tel.: +207 238 4339  
 Fax: +207 238 6775  
 Email: stephen.pugh@defra.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA**  
**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr. Barbara SCHNEEMAN  
 (Head of Delegation)  
 Office Director, CFSAN  
 U.S. Food and Drug Administration  
 5100 Paint Branch Parkway (HFS-800)  
 College Park, MD, U.S.A.  
 Tel: +240-402-2373  
 Fax: +301-436-2639  
 E-mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

U.S. Alternate Delegate

Mr. Jeff Canavan  
 U.S. Department of Agriculture  
 5601 Sunnyside Ave., Maildrop 5273  
 Beltsville, MD 20705-5273, U.S.A.  
 Phone: +1-301-504-0860  
 Fax: +1-301-504-0872  
 Email: jeff.canavan@fsis.usda.gov

Government Advisors

Mrs. Krista DICKSON  
 Senior Trade Advisor  
 U.S. Department of Agriculture  
 Washington, DC 20250, U.S.A.  
 Tel: +202-690-1341  
 Fax: +202-690-0677  
 E-mail: krista.dickson@fas.usda.gov

Ms. Doreen CHEN  
 International Issues Analyst  
 U.S. Codex Office  
 US Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue SW, Room 4860  
 Washington, DC, U.S.A.  
 Tel: +202-205-7760  
 Fax: +202-720-3157  
 E-mail: doreen.chen-moulec@fsis.usda.gov

Ms. Alanna OW  
 Policy Advisor  
 U.S. Codex Office  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Ave, Room 4861  
 Washington, DC, U.S.A.  
 Tel: +202-690-3183  
 Fax: +202-720-3157  
 E-mail: alanna.ow@fsis.usda.gov

Mr. Daniel Reese  
 Food Technologist  
 Center for Food Safety and Applied Nutrition  
 U.S. Food and Drug Administration  
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820  
 College Park, MD 20740, U.S.A.  
 Phone: +1-240-402-2126  
 Fax: +1-301-436-2636  
 Email: daniel.reese@fda.hhs.gov

Dr. Lisa Brines  
 Agricultural Marketing Specialist  
 USDA National Organic Program  
 USDA-AMS-NOP, Standards Division  
 1400 Independence Ave. SW, Room 2646-S  
 Washington, DC 20250-0268, U.S.A.  
 Phone: +1-202-720-8405  
 Fax: +1-202-720-7808  
 Email: lisa.brines@ams.usda.gov

Dr. Julie Moss  
 Deputy Director, International Affairs Staff  
 Center for Food Safety and Applied Nutrition  
 U.S. Food and Drug Administration  
 5100 Paint Branch Parkway  
 College Park, MD 21045, U.S.A.  
 Tel: +240-402-2031  
 E-mail: julie.moss@fda.hhs.gov

Ms. Mari Kirrane  
 Wine Trade and Technical Advisor  
 International Trade Division  
 Alcohol and Tobacco Tax and Trade Bureau  
 U.S. Department of the Treasury  
 490 N. Wiget Lane  
 Walnut Creek, CA 94598, U.S.A.  
 Phone: +1-513-684-3289  
 Fax: +1-202-453-2678  
 Email: mari.kirrane@ttb.gov

Non-Government Advisors

Ms. Katherine DiMATTEO  
 Senior Associate  
 Wolf, DiMatteo & Associates  
 P.O. Box 458, 49 Race Street  
 New Castle, VA 24127, U.S.A.  
 Tel: +413-624-5569  
 Fax: +413-624-5569  
 E-mail: kdimatteo@organicspecialists.com

Ms. Wanda KELKER  
 Labeling and Regulatory Affairs Director  
 The Coca-Cola Company  
 One Coca-Cola Plaza  
 Atlanta, GA 30313, U.S.A.  
 Tel: +404-676-6968  
 Fax: +404-598-6968  
 E-mail: wkelker@coca-cola.com

Dr. Lisa Craig  
 Director, Regulatory Affairs  
 Abbott Nutrition  
 625 Cleveland Ave., RP3-2  
 Columbus, Ohio 43215, U.S.A.  
 Phone: +1-614-624-3696  
 Fax: +1-614-727-3696  
 Email: lisa.craig@abbott.nutrition

**URUGUAY**

Mme Nora Isabel VILLALBA DE LA CRUZ  
 (Head of Delegation)  
 Licenciada en Nutrición – Experts en Nutrición  
 Ministerio de Salud Pública  
 18 de Julio 1892  
 Montevideo, URUGUAY  
 Tel: +24028032 interno 119  
 Fax: +24028032 interno 122  
 E-mail: noravillalba@gmail.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
 ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS  
 GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES /  
 ORGANIZACIONES INTERNACIONALES  
 GUBERNAMENTALES**

**AFRICAN UNION COMMISSION  
 COMMISSION UNION AFRICAINE**

Dr. Yombo MALETE  
 Expert  
 Union Africaine  
 Tel: 0022997112020 / 0022920245791  
 Fax: 0022920245792  
 E-mail: yombomalete@yahoo.fr

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION  
ON AGRICULTURE (IICA) /  
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN  
PARA LA AGRICULTURA**

Dr. Jaime FLORES  
Especialista Internacional en Sanidad Agropecuaria e  
Inocuidad de los Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la  
Agricultura (IICA)  
Esq. de Puente Victoria, Edf. Centro Villasmil, Piso 11,  
Ofc. 1102, Parque Carabobo, La Candelaria  
Caracas  
VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)  
Tel: +58212 / +5731021  
Fax: +58212 / +5771356  
E-mail: jaime.flores@iica.int

Dr. Audia BARNETT  
Representative  
Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture  
(IICA)  
130 Albert Street, Suite 1002  
Ottawa, Ontario, CANADA  
Tel: +613-230-1044  
Fax: +613-230-1951  
E-mail: audia.barnett@iica.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS  
NON-GOUVERNEMENTALES  
INTERNATIONALES / ORGANIZACIONES  
INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE SUCRE  
(CEFS)**

Ms. Emilie LEIBOVITCH  
Scientific & Regulatory Affairs Adviser  
Comité Européen des Fabricants de Sucre (CEFS)  
Avenue de Tervuren 182  
1150 Brussels, BELGIUM  
Tel: +32 2 762 07 60  
E-mail: emilie.leibovitch@cefs.org

**CONSUMERS INTERNATIONAL**

Mr. Paul Guy DUHAMEL  
Representative  
Consumers International  
Food Safety and Nutrition  
726 Avenue McEachran, Outremont,,  
Québec, PQ H2V 3C7, CANADA  
Tel: (514) 270-9801  
E-mail: pgduhamelca@yahoo.ca

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION (EFLA) /  
ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE  
L'ALIMENTATION (AEDA)**

Mr. Xavier LAVIGNE  
Member  
AEDA/EFLA  
Rue de l'Association 50  
1000 Brussels, BELGIUM  
Tel: +32 2 209 11 42  
Fax: +32 2 219 73 42  
E-mail: secretariat@efla-aeda.org

**FOODDRINKEUROPE**

Mr Dirk JACOBS  
Deputy Director, Consumer Information, Diet & Health  
Department  
FoodDrinkEurope  
43, Avenue des Arts  
1040 Brussels, BELGIUM  
Tel: +32 (0) 2 500 87 55  
Fax: +32 (0) 2 508 10 21  
E-mail: d.jacobs@fooddrinkeurope.eu

Mrs. Victoria BETTERIDGE  
VP and Director, Regulatory and Governmental Affairs,  
Tate & Lyle  
FoodDrinkEurope  
1 Kingsway  
WC2B 6AT London  
UNITED KINGDOM  
Tel: +44 207 257 2100  
Fax: +44 207 257 2200  
E-mail: victoria.betteridge@tateandlyle.com

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)**

Ms. Gloria BROOKS-RAY  
Advisor, Codex and International Regulatory Affairs  
Exponent  
Center for Chemical Regulation and Food Safety  
P.O. Box 97  
07046 Mountain Lakes, NJ, U.S.A.  
Tel: +973-334-4652  
E-mail: gbrooksray@exponent.com

Dr. Sheila FLEISCHHACKER  
Manager, Food, Health & Nutrition  
Institute of Food Technologists  
Science & Policy Initiatives  
1025 Connecticut Ave., N.W., Suite 503  
Washington 20036, DC, U.S.A.  
Tel: +202-330-4976  
Fax: +202-315-5162  
E-mail: sfleischhacker@ift.org

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD  
SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)**

Dr. Tomoji IGARASHI  
International Alliance of Dietary/Food Supplement  
Associations (IADSA)  
Japan Food Research Laboratories  
50, rue de l'Association  
B-1000 Brussels, BELGIUM  
Tel: +32 2 209 11 55  
Fax: +32 2 223 30 64  
E-mail: secretariat.general@iadsa.be

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER  
FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)**

Mr. Bill JEFFERY  
National Coordinator of CSPI in Canada  
Head Delegate of IACFO Delegations  
International Association of Consumer Food  
Organizations (IACFO)  
c/o Centre for Science in the Public Interest  
Suite 2701 CTTC Bldg., 1125 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario, CANADA  
Tel: +613-244-7337, ext. 1  
E-mail: jefferyb@istar.ca

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)**

Ms. Elisabeth STERKEN  
 Director, Infant Feeding Action Coalition Canada  
 International Baby Food Action Network (IBFAN)  
 520 Colborne Street  
 London, Ontario, CANADA  
 Tel: +416-595-9819  
 E-mail: [esterken@infactcanada.ca](mailto:esterken@infactcanada.ca)

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms. Helen FALCO  
 Advisor, ICBA  
 1101 - 16th St NW  
 Washington 20036, DC, U.S.A.  
 Tel: +404-616-4344  
 Fax: +404-598-4344  
 E-mail: [hefalco@coca-cola.com](mailto:hefalco@coca-cola.com)

Mr. HIDEKAZU HOSONO  
 Technical Advisor  
 ICBA  
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Cyuou-ku  
 Tokyo, JAPAN  
 Tel: +81-3-3270-7300  
 Fax: +81-3-3270-7306  
 E-mail: [hidekazu\\_hosono@suntory.co.jp](mailto:hidekazu_hosono@suntory.co.jp)

Mr. HIROMI OHTA  
 Technical Advisor  
 ICBA  
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Cyuou-ku  
 Tokyo, JAPAN  
 Tel: +81-3-3270-7300  
 Fax: +81-3-3270-7306  
 E-mail: [hiromi\\_ohta@suntory.co.jp](mailto:hiromi_ohta@suntory.co.jp)

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)**

Ms. Phyllis TANAKA  
 Vice President, Scientific & Regulatory Affairs  
 Food and Consumer Products of Canada  
 International Council of Grocery Manufacturers  
 Associations  
 100 Sheppard Ave. E., Suite 600  
 Toronto, Ontario M2N 6N5, CANADA  
 Tel: +416-510-8175  
 Fax: +416-510-8043  
 E-mail: [phyllist@fcpc.ca](mailto:phyllist@fcpc.ca)

Ms. Sarah LEVY  
 Senior Manager, Health & Nutrition Policy, Grocery  
 Manufacturers Association  
 International Council of Grocery Manufacturers  
 Associations  
 1350 I Street NW, Suite 300  
 Washington 20005, DC, U.S.A.  
 Tel: +202-637-4805  
 E-mail: [slevy@gmaonline.org](mailto:slevy@gmaonline.org)

Mrs. Carmen STACY  
 Director, Global Issues & Multilateral Affairs  
 Grocery Manufacturers Association  
 1350 I Street, Suite 300  
 Washington 20005, DC, U.S.A.  
 Tel: +202-407-3281  
 Fax: +202-639-5932  
 E-mail: [cstacy@gmaonline.org](mailto:cstacy@gmaonline.org)

Mrs. Regina HILDWINE  
 Sr. Director, Science Policy, Labeling & Standards  
 Grocery Manufacturers Association  
 1350 I St NW  
 Washington 20005, DC, U.S.A.  
 Tel.: +202-639-5926  
 Fax: +202-639-5991  
 Email: [rhildwine@gmaonline.org](mailto:rhildwine@gmaonline.org)

Mr. Jonathan CLIFFORD  
 Country Regulatory Affairs Manager (Foods) Canada  
 Unilever Canada Inc.  
 160 Bloor Street East, Suite 1500  
 Toronto, Ontario M4W 3R2, CANADA  
 Tel: +416-963-4738 / Mobile: +416-518-1079  
 Fax: +416-964-8831  
 E-mail: [jonathan.clifford@unilever.com](mailto:jonathan.clifford@unilever.com)

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)**

Mr. Eric GRANDE  
 Regulatory Affairs Director  
 Groupe Lactalis  
 10 - 20 rue Adolphe BECK  
 F-53089 Laval CEDEX 9  
 FRANCE  
 Tel: +33 2 43595123  
 Fax: +33 6 16 99 27 96  
 E-mail: [eric.grande@lactalis.fr](mailto:eric.grande@lactalis.fr)

Mr. Jörg SEIFERT  
 Technical Director  
 International Dairy Federation  
 70, Boulevard Auguste Reyers  
 B-1030 Brussels, BELGIUM  
 Tel: +32 2 325 67 43  
 Fax: +32 2 733 04 13  
 E-mail: [jseifert@fil-idf.org](mailto:jseifert@fil-idf.org)

**INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS (IFOAM) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM) / FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA BIOLÓGICA (IFOAM)**

Mr. Matthew HOLMES  
 Member of the World Board  
 International Federation of Organic Agriculture  
 Movements (IFOAM)  
 P.O. Box 6364  
 Sackville, NB E4L 4K8, CANADA  
 Tel: +613-482-1717  
 Fax: +506-536-0221  
 E-mail: [mholmes@ota.com](mailto:mholmes@ota.com)

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE (IFPRI)**

Dr. Anne MackENZIE  
 Standards Advisor  
 International Food Policy Research Institute (IFPRI)  
 2033 K Street, NW  
 Washington, DC, U.S.A.  
 Tel: +613-692-0211  
 E-mail: [amackenzie@rogers.com](mailto:amackenzie@rogers.com)

Dr. Marilia NUTTI  
Science Advisor  
International Food Policy Research Institute (IFPRI)  
2033 K Street, NW  
Washington, DC, U.S.A.  
Tel: +55 21 91416777  
Fax: +55 21 3622 9713  
E-mail: mnutti@uninet.com.br

**INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL  
COMMITTEE (IGTC) / COMITE INTERNATIONAL  
TECHNIQUE DE L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)**

Ms. Yoko OBAYASHI  
Ajinomoto Co., Inc.  
E-mail: yoko\_obayashi@ajinomoto.com

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCES INSTITUTE (ILSI)**

Dr. Ryuji YAMAGUCHI  
Executive Director  
ILSI Japan  
Kojimachi RK Bldg. 2-6-7, Kojimachi  
102-0083 Chiyoda-Ku, Tokyo, JAPAN  
Tel: +81-3-5215-3535  
Fax: +81-3-5215-3537  
E-mail: ryamaguchi@ilsijapan.org

Mr. Mitsuhiro KATASHIMA  
KAO Corporation  
2-1-3, Bunka, Sumida-ku  
131-8501 Tokyo, JAPAN  
Tel: +81-3-5630-7456  
Fax: +81-3-5630-9436  
E-mail: katashima.mitsuhiro@kao.co.jp

Mr. Shigenori SUZUKI  
Kagome Company, Ltd.  
Nishitomiya 17  
329-2762 Nasu-Shiobara, JAPAN  
Tel: 81-287-36-2935  
Fax: 81-287-39-1038  
E-mail: shigenori\_suzuki@kagome.co.jp

Mr. Hiroshi IWAMOTO  
Morinaga Milk Industry Co., Ltd.  
1-83. 5-Chome  
Higashihara, JAPAN  
Tel: 81-46-252-3048  
Fax: 81-46-252-3055  
E-mail: h\_iwamot@morinagamilk.co.jp

**NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)**

Mr. SCOTT TIPS  
President  
National Health Federation  
P.O. Box 688  
91017 Monrovia, California, U.S.A.  
Tel: +626-357-2181  
Fax: +626-303-0642  
E-mail: scott@rivieramail.com

Ms. Katherine CARROLL  
National Health Federation  
P.O. Box 688  
91017 Monrovia  
UNITED STATES OF AMERICA  
Tel: +626-357-2181  
Fax: +626-303-0642  
E-mail: katarroll@gmail.com

**WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY (WSMI)**

Ms. Kristin WILLEMSSEN  
Manager of Scientific and Regulatory Affairs  
Consumer Health Products Canada  
406-1111 Price of Wales Drive  
K2C3T2 ONTARIO  
CANADA  
Tel: +613-723-0777  
Fax: +613-723-0779  
E-mail: kristin.willemsen@chpcanada.ca

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION  
(WSRO)**

Dr. Anna WITTEKIND  
Assistant Director  
World Sugar Research Organisation  
70 Collingwood House  
Dolphin Square  
SW1V 3LX London  
UNITED KINGDOM  
Tel: +44 (0) 207 821 6800  
Fax: +44 (0) 207 834 4137  
E-mail: awittekind@wsro.org

Dr. Charles BAKER  
Executive Vice-President and Chief Science Officer  
The Sugar Association Inc.  
1300 L Street NW, Suite 1001  
Washington, DC 20005-4263, U.S.A.  
Tel.: +202-785-1122  
Fax: +202-785-5019  
Email: cbaker@sugar.org

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT  
SECRÉTARIAT MIXTE FAO/OMS  
SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS**

Mr. Tom HEILANDT  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, ITALY  
Tel.: +39 06 570 54384  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms. Selma H. DOYRAN  
Secretary, Codex Alimentarius  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, ITALY  
Tel.: +39 06 570 55826  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: selma.doyran@fao.org

Dr. Hidetaka KOBAYASHI  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, ITALY  
Tel.: +39 06 570 53218  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: hidetaka.kobayashi@fao.org

**FAO PERSONNEL**  
**PERSONNEL DE LA FAO**  
**PERSONAL DE LA FAO**

Dr. Janice ALBERT  
 Nutrition Officer  
 Nutrition and Consumer Protection Division  
 Food and Agriculture Organization (FAO)  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00100 Rome, ITALY  
 Tel: +39 06 570 53552  
 Fax: +39 06 570 54593  
 E-mail: Janice.Albert@fao.org

**WHO PERSONNEL**  
**PERSONNEL DE L'OMS**  
**PERSONAL DE LA OMS**

Dr. Branka LEGETIC  
 Pan American Health Organization  
 525 23<sup>rd</sup> Street, NW  
 Washington, DC, U.S.A.  
 Tel: +202-974-3892  
 E-mail: legeticb@paho.org

**CANADIAN SECRETARIAT**  
**SECRETARIAT CANADIEN**  
**SECRETARIADO CANADIENSE**

Mr. Anatole PAPADOPOULOS  
 Director, Bureau of Policy, Regulatory and  
 Governmental Affairs and Codex Contact Point for  
 Canada  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2202E)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-957-8417  
 Email: anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca  
 Email: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCARVILLE  
 Manager, International, Interagency and  
 Intergovernmental Affairs and  
 Deputy Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-941-4616  
 Fax: +613-941-3537  
 Email: allan.mccarville@hc-sc.gc.ca  
 Email: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

Mr. Bertrand GAGNON  
 Deputy Director, Codex and Food Safety Coordinator  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road  
 Ottawa, Ontario K1A OY9, CANADA  
 Tel.: +613-773-6092  
 Fax: +613-773-5693  
 Email: bertrand.gagnon@inspection.gc.ca

Ms. Amélie VEGA  
 International Senior Policy Analyst – Codex  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road  
 Ottawa, Ontario K1A OY9, CANADA  
 Tel: +613-773-6018  
 Fax: +613-773-5693  
 E-mail: amelie.vega@inspection.gc.ca

Mr. Kenneth TENG  
 International Program Officer  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 and Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-957-0189  
 Fax : +613-941-3537  
 Email: kenneth.teng@hc-sc.gc.ca

Ms. Nancy ING  
 Senior Advisor  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 and Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-941-5163  
 Fax: +613-941-3537  
 E-mail: nancy.ing@hc-sc.gc.ca

Ms Jennifer FOUGERE  
 Analyst  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 and Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-957-1828  
 Fax: +613-941-3537  
 E-mail: jennifer.fougere@hc-sc.gc.ca

Mr. Bhavik THAKKAR  
 Senior Regulatory Policy and Risk Management  
 Advisor  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 and Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +613-957-1829  
 Fax: +613-941-3537  
 E-mail: bhavik.thakkar@hc-sc.gc.ca

Mr. Jordan MILLER  
 Manager, Codex Program Services  
 International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
 and Codex Contact Point for Canada  
 Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
 Ottawa, Ontario K1A OK9, CANADA  
 Tel.: +1-613-957-1749  
 Fax: +1-613-941-3537  
 Email: jordan.a.miller@hc-sc.gc.ca  
 Email: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

Ms. Gaëtane-Diane FORGET  
Conference and Process Coordinator, Codex Program  
Services  
International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
and Codex Contact Point for Canada  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
Tel.: +1-613-952-7354  
Fax: +1-613-941-3537  
Email: gaetane.forget@hc-sc.gc.ca  
Email: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

Ms. Karine HALPENNY  
Administrative and Process Coordinator  
International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
and Codex Contact Point for Canada  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
Tel.: +1-613-941-5979  
Fax: +1-613-941-3537  
E-mail: karine.halpenny@hc-sc.gc.ca

Ms. Diane CARMANICO  
Assistant, Codex  
International, Interagency and Intergovernmental Affairs  
and Codex Contact Point for Canada  
Bureau of Policy, Regulatory and Governmental Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario K1A 0K9, CANADA  
Tel.: +613-957-8894  
Fax : +613-941-3537  
Email: diane.carmanico@hc-sc.gc.ca  
Email: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

## AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AUX DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ (CAC/GL 23-1997)

(aux étapes 5/8 de la procédure)

**Insérer la nouvelle définition suivante :**

« **2.1.3 Allégation de non-adjonction** s'entend de toute mention qui affirme qu'un ingrédient n'a pas été ajouté à un aliment, soit directement soit indirectement. L'ingrédient est un ingrédient dont la présence ou adjonction est autorisée dans l'aliment et que le consommateur s'attend normalement à y trouver. »

**Insérer un nouveau 5.2 dont le texte suit :**

« 5.2 Une allégation indiquant qu'un aliment est exempt de sel peut être faite, à la condition que l'aliment remplisse les conditions spécifiées pour la mention exempt de sodium dans le Tableau des présentes Directives. »

**Attribuer à l'actuel 5.2 le numéro 5.3**

**Amender le texte actuel de 6.3 et de 6.4 comme suit :**

« 6.3 La comparaison devrait reposer sur une différence relative d'au moins 25 pour cent de la valeur énergétique ou de la teneur en éléments nutritifs y compris le sodium, sauf en ce qui concerne les micronutriments où une différence de 10 pour cent de la VNR serait acceptable, entre les aliments comparés et une différence minimale absolue dans la valeur énergétique ou la teneur en éléments nutritifs équivalente à la quantité définie comme "faible teneur" ou "source" dans le tableau des présentes Directives.

6.4 Outre les conditions établies dans la Section 6.3, la teneur en acides gras trans ne devrait pas augmenter dans les aliments au regard desquels une allégation comparative est faite pour une teneur en acides gras saturés réduite. »

**Ajouter la nouvelle section 6.5 suivante :**

6.5 L'usage du terme « allégé » ou une allégation synonyme devrait être assujéti aux critères énumérés à la Section 6.3 des présentes Directives et inclure une indication des caractéristiques qui rendent l'aliment « allégé ».

**Insérer la nouvelle section 7 comme suit et attribuer à l'actuelle section 7 le numéro 8.**

« **7. Allégations de non-adjonction**

7.1 Non-adjonction de sucres

Les allégations concernant la non-adjonction de sucres à un aliment peuvent être faites pourvu que les conditions suivantes soient réunies.

- a) Aucun sucre de quelque type que ce soit n'a été ajouté à l'aliment. (Exemples : saccharose, glucose, miel, mélasse, sirop de maïs, etc.);
- b) L'aliment ne contient aucun ingrédient qui a du sucre comme ingrédient. (Exemples : confitures, gelées, chocolat édulcoré, morceaux de fruits sucrés, etc.);
- c) L'aliment ne contient aucun ingrédient contenant des sucres qui se substituent à des sucres ajoutés. (Exemples: jus de fruit concentré non reconstitué, pâte de fruits secs, etc.); et
- d) La teneur en sucres de l'aliment même n'a pas été augmentée au-delà de la quantité présente dans les ingrédients par quelque autre moyen. (Exemple : utilisation d'enzymes pour l'hydrolyse des amidons libérant les sucres).

7.2 [réservé]

7.3 Conditions additionnelles

Des conditions additionnelles et(ou) des déclarations de non-responsabilité peuvent accompagner ces allégations pour aider les consommateurs des pays respectifs à en comprendre la teneur. Les déclarations

---

de non-responsabilité doivent apparaître à proximité de l'allégation, sur la même face et avec la même visibilité. Elles peuvent être établies en fonction d'éléments probants attestant de l'usage et de la compréhension du consommateur. »

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AUX DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DES ALLÉGATIONS  
RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ (CAC/GL 23-1997)**

(à l'étape 5 de la procédure)

**Ajouter la nouvelle section 7.2 suivante :**

**7.2 Non-adjonction de sels de sodium**

Des allégations concernant la non-adjonction de sel de sodium à un aliment, y compris « sans sel ajouté » peuvent être faites pourvu que les conditions suivantes soient réunies :\*

- a) L'aliment ne contient aucun sel de sodium ajouté (Exemples : chlorure de sodium, tripolyphosphate de sodium, etc.);
- (b) L'aliment ne contient aucun ingrédient dans lequel des sels de sodium sont ajoutés (Exemples : sauce Worcestershire, marinades, peppéroni, sauce de soja, etc.); et
- (c) L'aliment ne contient aucun ingrédient contenant des sels de sodium qui se substituent à du sel ajouté (Exemples : algues, en fonction de leur usage).

\* Les autorités nationales peuvent autoriser l'adjonction de sels de sodium autres que le chlorure de sodium à des fins technologiques pourvu qu'un tel ajout n'ait pas pour effet de rendre l'aliment non conforme aux conditions des allégations « faible en sodium » énoncées dans le Tableau des présentes Directives.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AUX DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL  
2-1985)**

**(à l'étape 8)**

**Insérer la nouvelle définition 2.4 et renuméroter les définitions subséquentes :**

« 2.4 Les **valeurs nutritionnelles de référence (VNR)\*** sont un ensemble de valeurs numériques fondées sur des données scientifiques et établies aux fins d'étiquetage nutritionnel et d'utilisation des allégations indiquées. Les VNR sont fondées sur les teneurs en éléments nutritifs associées aux besoins en ces éléments ou à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. »

- Voir aussi l'Annexe énonçant les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AUX DIRECTIVES SUR L'ETIQUETAGE NUTRITIONNEL (CAC/GL 2-1985)**

**(aux étapes 5/8)**

**Amender les sections 3.1.1 et 3.1.2 pour qu'elles se lisent :**

« 3.1.1 La déclaration des éléments nutritifs devrait être obligatoire pour tous les aliments préemballés faisant l'objet d'allégations nutritionnelles ou relatives à la santé, selon la définition donnée dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997).

3.1.2 La déclaration des éléments nutritifs devrait être obligatoire pour tous les autres aliments préemballés sauf lorsque la situation nationale n'y est pas favorable. Certains aliments peuvent être exemptés en raison de leur insignifiance nutritionnelle ou diététique ou de la petite taille du conditionnement. »

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA  
TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (N10-2006) :**

**(ÉTHYLÈNE)**

**(à l'étape 8)\***

**Annexe 1 - Principes de production biologique**

**C. MANUTENTION, STOCKAGE, TRANSPORT, TRANSFORMATION ET EMBALLAGE**

82. L'intégrité du produit biologique doit être maintenue tout au long du processus de transformation. À cet effet, il convient d'utiliser des techniques appropriées aux spécificités des ingrédients en même temps que des méthodes de transformation rigoureuses limitant le raffinage et l'emploi d'additifs et d'auxiliaires technologiques. Les rayons ionisants ne doivent pas être utilisés sur les produits biologiques à des fins de lutte contre les organismes nuisibles, de conservation des denrées alimentaires, d'élimination des agents pathogènes ou d'assainissement.

L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et des bananes.

\* Confirmation du texte actuel sans amendement.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (N18-2011) : ajout de nouvelles substances  
(aux étapes 5/8)**

**Annexe 2, Tableau 2**

Végétaux

« Spinosad » : « Le spinosad devrait être utilisé uniquement là où des mesures sont prises pour minimiser le risque aux espèces non ciblées et pour minimiser le risque de développement de la résistance. »

Sels minéraux

« Hydrogénocarbonate de potassium »

« Octanoate de cuivre » (à inclure avec d'autres produits à base de cuivre et dans les mêmes conditions)

Autre

« Éthylène » : « pour déverdir les agrumes pour prévenir les mouches des fruits et pour induire la floraison des ananas. »

## APPROCHE STRUCTURÉE APPLICABLE À L'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### *Approche*

- Un processus de révision structuré et rapide qui conserve les ressources du Comité.
- Un cycle de deux ans concernant les propositions.
- La constitution d'un groupe de travail électronique (GTé) chargé d'évaluer l'exhaustivité des propositions et l'établissement des priorités des nouveaux travaux suggérés au Comité.
- L'élaboration et l'utilisation d'un modèle standard pour l'application et la collecte des observations.
- La présidence du GTé déterminée en rotation entre les pays.

### **Procédures pour un cycle de révision de deux ans concernant les propositions**

#### **Première année :**

- Propositions présentées au Secrétariat. Le Comité établira un GTé pour examiner les propositions présentées.
- Les propositions de nouveaux travaux doivent être présentées 60 jours avant la plénière afin que les membres aient amplement le temps de les examiner avant la tenue de la session.
- En session plénière à l'échéance de la première année, le Comité traitera du caractère suffisant des propositions présentées. Si le Comité parvient à un consensus sur le caractère suffisant d'une ou plusieurs propositions, il constitue un GTé et les propositions de nouveaux travaux en vertu de l'Annexe 2 seront transmises à la Commission pour approbation en tant que document à l'étape 1/3. Si l'intérêt manifesté de la part des membres est insuffisant pour entreprendre les travaux sur une substance particulière, le membre peut présenter une proposition qui fera de nouveau l'objet de discussion au cycle suivant. Le Comité peut décider s'il convient que le GTé examine des substances hors du champ d'application de l'Annexe 2, à sa discrétion.
- Les propositions de substances à étudier peuvent faire état de l'impact et des bienfaits d'ordre environnemental, socio-économique et/ou commercial afin d'aider à l'établissement des priorités de leur examen.
- L'examen d'une substance devrait confirmer qu'elle a été jugée sûre pour usage en production alimentaire et préciser si son utilisation est conforme aux conditions applicables à l'inclusion de substances dans la Section 5 des directives.

#### **Entre la première et la deuxième année**

- Le GTé entreprend l'examen des propositions attribuées et prépare une recommandation présentée au Comité dans la deuxième année.
  - En ce qui a trait aux révisions de l'Annexe 2, le GTé examine les informations fournies et produit un rapport sur l'observation satisfaisante des critères énoncés à la Section 5.1. Le GTé peut solliciter les données supplémentaires qu'il juge nécessaires pour rendre les propositions plus complètes.

#### **Deuxième année :**

Le Comité analyse les recommandations du GTé.

- En ce qui a trait aux révisions de l'Annexe 2, si le Comité accepte les propositions, celles-ci passent à l'étape 5/8.
- Si aucune proposition de nouveaux travaux n'est présentée, il n'y a pas lieu de constituer le GTé.